

CULTURE

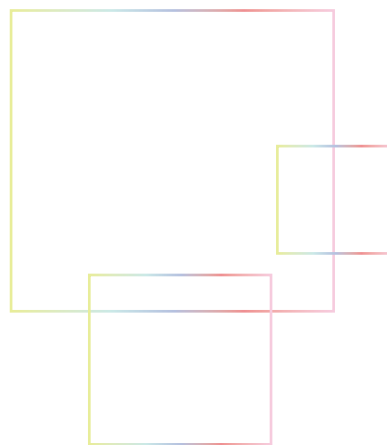
COMMUNICATIONS

Rapport annuel de gestion 2015-2016

CULTURE

COMMUNICATIONS

Rapport annuel de gestion 2015-2016



La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture et des Communications.

Coordination

Brigitte Ricard
Secrétariat général et bureau de la sous-ministre

Supervision

Julie Lévesque, secrétaire générale
et directrice du bureau de la sous-ministre

Révision linguistique

France Galarneau

Graphisme

Paquin Design

Impression

Copiexpress

La publication est accessible dans le site Web du ministère de la Culture et des Communications : www.mcc.gouv.qc.ca.

ISSN : 2368-2590 (imprimé)

ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-550-76224-9 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-76225-6 (PDF)

Dépôt légal : 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2016

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant 100 % de fibres postconsommation



MESSAGE DU MINISTRE



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous fais parvenir avec grand plaisir le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications ainsi que celui du Secrétariat à la politique linguistique qui est joint à la présente publication. Ce compte rendu détaillé de nos activités couvre l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2016 et il est le premier que je vous remets en tant que ministre en titre.

Ces documents rendent compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2012-2016 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016 du Ministère, du Plan d'action 2015-2016 et de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec ainsi que de l'orientation et des objectifs du Secrétariat à la politique linguistique. Ils constituent à la fois un survol de l'action du Ministère et du Secrétariat ainsi qu'un état de situation en ce qui concerne les engagements quant à la promotion de l'identité et de la culture québécoises, et de la langue française.

Je souhaite que ce survol des réalisations de notre administration constitue pour vous une lecture instructive quant au dynamisme de la culture du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française,*



LUC FORTIN

Québec, septembre 2016

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2015-2016. Celui-ci a été rédigé par les gestionnaires diligents et le personnel compétent de notre administration. En outre, il a été dûment corroboré avec la collaboration du vérificateur interne du Ministère. Les résultats obtenus par la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2016 y sont mis en perspective. En l'espèce, notre rapport de gestion constitue une précieuse source de renseignements pour quiconque s'intéresse à la mission et aux accomplissements du Ministère qui a le mandat très important de promouvoir la culture et les communications, en faisant en sorte que ces volets essentiels de notre identité contribuent chaque année davantage au développement et au rayonnement du Québec.

Cette dernière année a été le théâtre d'avancements marqués dans de grandes entreprises en matière de politiques publiques. Les trois principales sont le Plan culturel numérique du Québec, le Plan d'action sur le livre et le renouvellement de la Politique culturelle du Québec. Vous remarquerez que ce dernier chantier est inscrit dans le Plan stratégique 2012-2016 du Ministère. Les travaux avancent avec célérité et un projet de refonte sera présenté en 2017 pour souligner le 25^e anniversaire de l'adoption de cette politique historique. Comme cette nouvelle politique sera essentielle aux orientations du Ministère pour les prochaines années, la mise en œuvre de l'actuel plan stratégique est prolongée jusqu'au 31 mars 2017.

Je souhaite que la lecture de ce document suscite votre intérêt et qu'elle rende compte avec justesse des efforts constants que nous déployons pour être dignes des responsabilités que nous ont confiées les citoyennes et les citoyens du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

La sous-ministre,



MARIE-CLAUDE CHAMPOUX

Québec, septembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES	8
SIGNES CONVENTIONNELS	8
SYMBOLE	8
DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	9
RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE	10
INTRODUCTION	11
COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	12
FAITS SAILLANTS	14
1. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	16
La mission	16
La vision	16
Les fondements de l'action ministérielle	16
Les valeurs et l'éthique	17
L'organisation administrative	18
La gestion intégrée des risques	18
L'évaluation de programmes	18
Organigramme au 31 mars 2016	19
2. LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2015-2016	21
Le contexte	21
Les enjeux	21
3. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE	22
Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016	22
L'abrégé des résultats 2015-2016 du plan stratégique 2012-2016	22
ENJEU 1	24
Orientation 1 Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture	24
ENJEU 2	27
Orientation 2 Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec	27
Orientation 3 Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable	30
Orientation 4 Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois	33
ENJEU 3	40
Orientation 5 Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale	40
ENJEU 4	43
Orientation 6 Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique	43
ENJEU 5	45
Orientation 7 Accroître la performance de notre organisation	45
Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens	48

4. LA GESTION DES RESSOURCES	50
Les ressources humaines	50
Les ressources financières	52
Les ressources informationnelles	55
5. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	59
L'accès à l'égalité en emploi	59
L'allègement réglementaire et administratif	62
Le suivi de la politique linguistique	62
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	64
L'égalité entre les femmes et les hommes	65
Le développement durable	65
L'occupation et la vitalité des territoires (OVT)	67
La Politique de financement des services publics	68
La gestion et le contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services	69
Les recommandations du Vérificateur général du Québec	69
6. LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC	70
La présentation	70
Les résultats de l'année	72
Bilan des dépenses pour l'exercice 2015-2016	76
ANNEXE I	77
Mission, services et activités des organismes et des sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications	77
ANNEXE II	81
Liste des lois et des règlements dont l'application relève du ministre de la Culture et des Communications (au 31 mars 2016)	81
ANNEXE III	82
Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2015-2016 (y inclus le soutien aux sociétés d'État)	82

SIGLES

A21C	Agenda 21 de la culture
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CCQ	Centre de conservation du Québec
CRSBP	Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
ETC	Équivalents temps complet
FPCQ	Fonds du patrimoine culturel québécois
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSM	Maison symphonique de Montréal
OBNL	Organisme à but non lucratif
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PCNQ	Plan culturel numérique du Québec
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PQI	Plan québécois des infrastructures
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SQI	Société québécoise des infrastructures
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

SIGNES CONVENTIONNELS

\$	Dollar
...	N'ayant pas lieu de figurer
%	Pourcentage
h	Heure
k	Millier
M	Million
n	Nombre

SYMBOLE

	Résultats qui concourent à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016
---	--

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Pour nous appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la direction responsable de la vérification interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

La sous-ministre,



MARIE-CLAUDE CHAMPOUX

*Le sous-ministre adjoint
du développement culturel et du patrimoine,*



JEAN BISSONNETTE

*Le sous-ministre adjoint
aux politiques et aux sociétés d'État,*



DANIEL CLOUTIER

Québec, juillet 2016

RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE

Madame Marie-Claude Champoux
Sous-ministre de la Culture et des Communications

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La responsable de l'audit interne,



JULIE LÉVESQUE

Québec, juillet 2016

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de la Culture et des Communications (MCC) couvre l'exercice allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01).

À la suite de la présentation du coup d'œil sur le Ministère et des faits saillants, la première partie du rapport décrit le Ministère.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle au cours de l'année.

La troisième partie fait état des résultats de la quatrième année de la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2016, des résultats relatifs aux choix effectués dans l'allocation des ressources du Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016 ainsi que des résultats obtenus au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

La quatrième partie porte sur l'utilisation qu'a faite le Ministère de ses ressources humaines, financières et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements.

Dans la cinquième partie du rapport, le Ministère rend compte des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Enfin, la dernière partie présente les résultats du Centre de conservation du Québec (CCQ).



Monastère des Augustines situé dans la ville de Québec, au cœur d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, inauguré le 30 septembre 2015
Photo : La Fiducie du patrimoine des Augustines



COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L'ORGANISATION DU MINISTÈRE

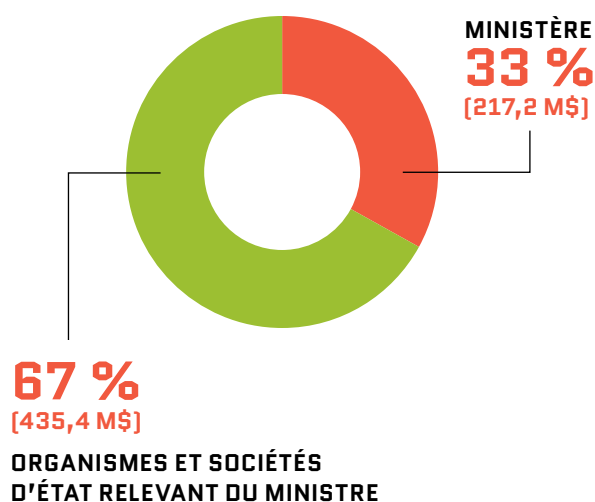
Un **SIÈGE SOCIAL** dans la capitale nationale, un réseau de **8 DIRECTIONS RÉGIONALES** qui couvrent les 17 régions administratives du Québec
et le **CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC**

333 **PERSONNES**
AU SERVICE DE LA POPULATION

LES DÉPENSES

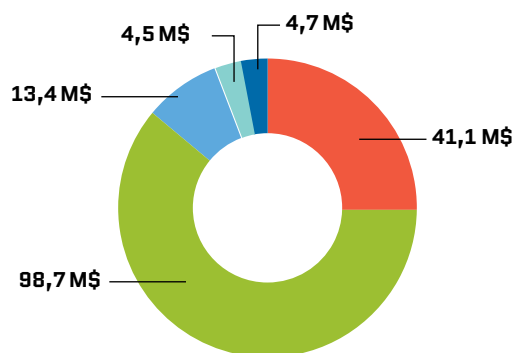
En **2015-2016**, les dépenses probables du portefeuille Culture et Communications sont de **652,6 M\$**.

LA PART DU MINISTÈRE AU SEIN DU PORTEFEUILLE CULTURE ET COMMUNICATIONS



Une **MISSION ACCOMPLIE**
grâce à la **COLLABORATION**
d'un **RÉSEAU D'ORGANISMES**
ET DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT
qui relèvent du ministre

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE (162,4 M\$)



- Aide au fonctionnement [41,1 M\$]
- Aide aux immobilisations [98,7 M\$]
- Aide aux initiatives de partenariat [13,4 M\$]
- Aide aux projets [4,5 M\$]
- Autres interventions [4,7 M\$]

APERÇU DES CLIENTÈLES ET DES PARTENAIRES DU MINISTÈRE

172¹

bibliothèques
publiques autonomes

650²

bibliothèques affiliées
à 11 CRSBP

191³

librairies agréées

174⁴

éditeurs agréés

86

institutions muséales
reconnues soutenues

160

médias
communautaires

12

radios
autochtones

84

organismes de
formation spécialisée
en arts

13

organismes de
formation supérieure
en arts

10

organismes nationaux
de loisir culturel

26

organismes de
regroupement, dont
13 conseils régionaux
de la culture

112⁵

ententes de
développement
culturel avec
des municipalités
et des MRC

6

ententes
avec une nation
autochtone

83

ententes ciblées
relatives à la Mesure
de concertation
régionale en
culture-éducation

170 945⁶

participations d'élèves
aux activités
culturelles réalisées
dans le cadre de la
Mesure de concertation
régionale en
culture-éducation

9

ententes de services
avec des unités
régionales de loisir
et de sport

108

propositions d'œuvres
acceptées relatives
à l'intégration des arts
à l'architecture

Un **SERVICE EN LIGNE TRANSACTIONNEL SÉCURISÉ**, appelé **DI@PASON**, qui vous permet de produire vos demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement, offert dans son site Web, à l'adresse **MCC.GOUV.QC.CA**

1. Donnée de l'année 2014.

2. Donnée de l'année 2014.

3. Au 31 décembre 2015.

4. Au 31 décembre 2015.

5. En vigueur en 2015-2016.

6. Données de l'année scolaire 2014-2015.

FAITS SAILLANTS

Le renouvellement de la Politique culturelle du Québec

Plus de deux décennies après l'adoption de la Politique culturelle du Québec, intitulée *Notre culture, notre avenir*, le gouvernement a décidé de l'actualiser pour l'adapter à l'évolution marquée que connaissent la société québécoise et le domaine de la culture. En vue de la vaste consultation publique qui débutera au printemps 2016, le Ministère a préparé les documents de soutien pour alimenter la réflexion. Ces documents comprennent un bilan sommaire de vingt-cinq années d'action gouvernementale en culture, une synthèse des défis à relever et un aperçu des grandes interrogations auxquelles le Québec doit répondre pour garantir sa vitalité culturelle.

La culture québécoise à l'ère numérique

Le Plan culturel numérique du Québec, lancé en septembre 2014, représente une initiative majeure avec un investissement de 110 M\$ échelonné sur sept ans. Récemment lauréat du prix Initiatives numériques de l'Institut d'administration publique de Québec, ce plan comprend, pour les deux premières années, plus de 50 mesures concrètes visant à accompagner tous les secteurs culturels et à leur donner les moyens de créer et d'innover dans un contexte technologique en pleine effervescence. En 2015-2016, ce sont plus de 22 M\$⁷ qui ont été répartis entre des organismes qui travaillent dans les milieux de la culture et des communications, et les sociétés d'État du portefeuille ministériel.

L'appui historique au secteur du livre

Dévoilé en avril 2015, le Plan d'action sur le livre représente un investissement de 12,7 M\$ sur deux ans. Il propose 12 mesures structurantes en vue de favoriser l'accès au livre, de mettre en valeur la littérature québécoise et d'optimiser la performance des librairies agréées du Québec. Il s'agit du plus important investissement dans le secteur du livre en près de vingt ans. Né d'une vaste consultation effectuée auprès du milieu québécois du livre, le plan d'action s'appuie sur le principe que la réussite et la vitalité des librairies agréées constituent une responsabilité partagée entre le gouvernement, l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre et la population.

Une campagne nationale de promotion a été lancée en octobre 2015. Elle avait pour objectifs de mettre en valeur les auteurs et les auteures de chez nous, de redonner le goût de la lecture à la population et de démontrer la valeur ajoutée des librairies agréées.



Campagne nationale de promotion sur le livre, diffusée du 26 octobre au 15 novembre 2015 — Photo : MCC

7. Les sommes proviennent à la fois de l'enveloppe dédiée au PCNQ et d'autres enveloppes du Ministère.

Le Québec à l'honneur à Mons en Belgique

La ville de Mons étant désignée capitale européenne de la culture, le Québec a eu le privilège d'être mis à l'honneur dans cette ville de Wallonie-Bruxelles, du 17 au 27 septembre 2015, à l'occasion de l'Ailleurs en folie Montréal/Québec. Quelque 80 créateurs québécois de la scène artistique émergente de Québec et de Montréal ont pu y présenter leurs productions, dans des secteurs aussi variés que les arts multidisciplinaires, le théâtre, la musique et la danse.

Le Fonds Avenir Mécénat Culture

Le Fonds Avenir Mécénat Culture a été mis en œuvre en 2015 en vue d'assurer le financement prévisible et stable des divers volets du programme Mécénat Placements Culture. Une somme de 5 M\$ sera versée annuellement afin de rendre le programme mieux adapté aux défis des organismes artistiques et culturels de tout le Québec. En octobre, la ministre Hélène David a annoncé l'attribution d'une aide financière de 5 M\$ à 66 organismes culturels de toutes les régions du Québec.

Une démarche d'ouverture et de transparence pour la protection de sites patrimoniaux

À la demande de la ministre, le Conseil du patrimoine culturel du Québec a tenu des consultations publiques en 2015 sur les projets de plans de conservation des sites patrimoniaux du Bois-de-Saraguay, de Percé et de La Prairie. Les intervenants, les citoyens et les citoyennes étaient alors invités à se prononcer sur le plan de conservation de ces sites patrimoniaux.

Lois modifiant la gouvernance des sociétés d'État

L'amélioration de la gouvernance des organismes publics demeure au cœur des préoccupations du gouvernement. Au cours de l'année 2015, le travail de modernisation de la gouvernance des sociétés d'État liées au portefeuille ministériel a donc été poursuivi.

L'Assemblée nationale a en effet adopté, en juin et octobre derniers, les projets de loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le but de cette démarche est l'obtention d'une loi qui met l'efficacité et l'imputabilité au service du citoyen et qui place ces organismes au diapason des grandes sociétés privées et publiques du monde.

10^e anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été adoptée par l'UNESCO le 20 octobre 2005 et elle est entrée en vigueur le 18 mars 2007. Au 31 mars 2016, 142 États et une organisation d'intégration économique régionale – l'Union européenne – avaient ratifié ce traité international. Rappelons que l'Assemblée nationale du Québec a été le premier Parlement au monde à approuver le texte à l'unanimité le 10 novembre 2005.



1. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

La vision

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

Les fondements de l'action ministérielle

En relation avec la mission et la vision, l'action ministérielle s'appuie sur trois fondements.

Un ministère porteur des orientations gouvernementales et ministérielles

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture et des communications, de même qu'il voit pour ces domaines à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation des programmes et des ententes de partenariat.

Pour remplir sa mission, le Ministère est guidé par une politique gouvernementale, un ensemble de lois et de règlements ainsi que par des politiques sectorielles :

- la Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir;
- des lois et des règlements pour le livre, le cinéma, le patrimoine culturel, les archives ainsi que des lois touchant plus particulièrement le statut professionnel des artistes⁸;
- des politiques pour les arts de la scène, la lecture et le livre, la muséologie ainsi que pour l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Un ministère qui s'appuie sur un réseau d'organismes et de sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent de par leur loi constitutive du ministre de la Culture et des Communications.

C'est dans ce cadre que le Ministère a pour rôle d'assister le ministre dans ses relations avec les organismes et les sociétés d'État :

- il met en œuvre les responsabilités du ministre et en assure le suivi;
- il assure un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et ces sociétés d'État;
- il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Le Ministère coordonne et anime également ce réseau de façon à favoriser la concertation dans une perspective de cohérence et de complémentarité de vision et d'actions liées à la culture et aux communications.

Bien que leur budget soit totalement ou en partie financé à même les crédits alloués au portefeuille Culture et Communications (67 % des crédits de 2015-2016), ces organismes et ces sociétés d'État ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel de gestion ou d'activité pour certains en fonction de leurs engagements respectifs.

Somme toute, pour saisir la mission et le rôle respectif du Ministère, des organismes et des sociétés d'État par rapport aux enjeux qui caractérisent aujourd'hui les dossiers de la culture et des communications, il est important de bien comprendre la nature de la mission, des services et des activités propres à chacun. L'information détaillée est présentée à l'annexe I.

8. Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1), Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1), Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (RLRQ, chapitre S-32.1) et Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.01).

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT QUI RELÈVENT DU MINISTRE

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec Société de développement des entreprises culturelles
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal Société de télédiffusion du Québec Société du Grand Théâtre de Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec Musée d'art contemporain de Montréal Musée de la civilisation Musée national des beaux-arts du Québec
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre de remplir leur mission. La liste de ces lois et de ces règlements est présentée à l'annexe II du rapport.

Le ministre est également responsable de l'application de la Charte de la langue française, et le Secrétariat à la politique linguistique le soutient dans ces responsabilités. Trois organismes à vocation linguistique qui découlent de la Charte sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- la Commission de toponymie du Québec,
- le Conseil supérieur de la langue française,
- l'Office québécois de la langue française.

Un ministère actif sur le territoire québécois et à l'échelle internationale

Le Ministère participe au développement culturel des régions par la présence d'un réseau de huit directions régionales qui couvrent les dix-sept régions administratives du Québec. Ces directions sont responsables de la gestion des programmes ainsi que de la planification, de l'harmonisation et de la coordination des activités du Ministère en région. L'action du Ministère vise à offrir des services équitables et diversifiés à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, éducation et formation artistique, loisir culturel, médias communautaires, radios autochtones, en plus des immobilisations d'équipements culturels.

Le Ministère accorde aussi de l'aide financière par l'intermédiaire de divers types d'ententes pour susciter le développement culturel sur le territoire. Les partenariats mis en place tiennent compte des besoins des citoyennes et des citoyens ainsi que de ceux des collectivités, et se fondent sur une vision large du développement de la culture et des communications.

Le Ministère agit à l'international, en partenariat avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, pour le rayonnement de l'action internationale du Québec en culture, tant en ce qui concerne le soutien de projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale qu'en faveur d'actions de promotion par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Les valeurs et l'éthique

Pour réaliser sa mission et sa vision, les actions du Ministère et du personnel reposent sur les cinq valeurs de l'administration publique québécoise : la loyauté, le respect, l'impartialité, l'intégrité et la compétence.

En 2015-2016, le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation en proposant notamment une activité de formation et de sensibilisation sur l'éthique et le lobbyisme à son personnel professionnel. Cette activité s'ajoute à une présentation de la gestionnaire responsable de l'éthique lors de la journée d'accueil du nouveau personnel du Ministère.

En plus du service-conseil dispensé par la répondante ministérielle, le Ministère rend disponible, dans l'intranet organisationnel, une documentation pertinente sur l'éthique dans la fonction publique. De plus, il répond en tout temps aux exigences légales, réglementaires ou administratives en offrant sa collaboration à toute demande pouvant émaner du commissaire au lobbyisme, du commissaire à l'éthique et à la déontologie ainsi que du coordonnateur gouvernemental en éthique.

L'organisation administrative

Le Ministère est constitué de deux grands secteurs :

- Développement culturel et patrimoine
- Politiques et sociétés d'État

De plus, des unités sont directement sous l'autorité de la sous-ministre, soit le Secrétariat général et bureau de la sous-ministre, la Direction des ressources financières et matérielles, la Direction des ressources humaines et de la gestion immobilière, la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire, ainsi qu'une chargée de mission pour la politique culturelle. Deux autres unités offrent des services au Ministère, soit la Direction des affaires juridiques, dont la personne responsable relève du ministère de la Justice, et la Direction des communications et des affaires publiques, dont les responsables et le personnel relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Une des unités administratives du Ministère est liée par une convention de performance et d'imputabilité. Il s'agit du Centre de conservation du Québec. Ce dernier possède une expertise indispensable en matière de conservation préventive, de restauration du patrimoine mobilier et de valorisation de l'héritage culturel du Québec.

L'information détaillée de la structure organisationnelle est fournie dans l'organigramme qui est inséré dans la présente section.

La gestion intégrée des risques

« La gestion des risques est une fonction qui soutient la gestion axée sur les résultats à plusieurs égards. Elle permet notamment d'accroître la probabilité, pour une organisation, de réaliser ses objectifs, de rehausser son degré d'assurance et de confiance, de parfaire sa gouvernance et d'améliorer son efficacité et son efficience opérationnelles⁹. »

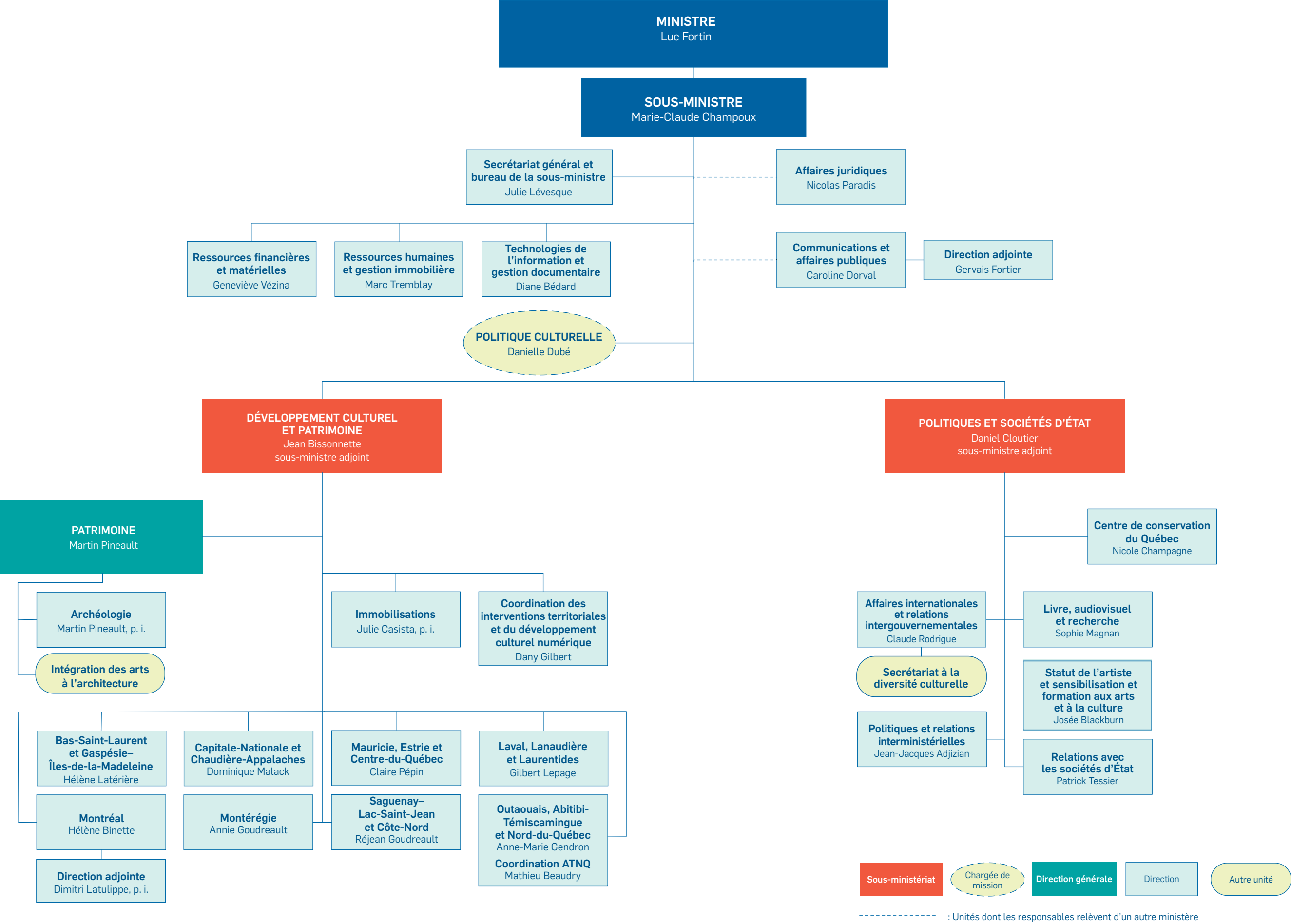
Cette année, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la gestion des risques de son organisation. À la suite de la mise à jour de ses risques opérationnels et, afin de faciliter le suivi de la gestion de ces risques, les autorités ministérielles ont convenu d'intégrer ce suivi aux rencontres du comité de vérification.

L'évaluation de programmes

Le Ministère a maintenu ses bonnes pratiques en matière d'évaluation de programmes en se conformant à la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes. L'année 2015-2016 marquait le début d'un nouveau plan quinquennal des évaluations et des bilans de programmes du Ministère. Ce plan prévoyait l'évaluation de deux programmes d'aide financière, ce qui a été réalisé. De plus, une troisième évaluation dont les travaux ont été produits essentiellement en 2014-2015 a pris fin en début d'année.

9. Information provenant du site Web du Secrétariat du Conseil du trésor en date du 20 avril 2016.

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2016





2. LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2015-2016

Le contexte

L'évolution des domaines de la culture et des communications est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques horizontaux ou multisectoriels susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le développement de la société québécoise. Parmi les nombreux éléments du contexte d'aujourd'hui, mentionnons :

- la notion de culture, qui s'élargit au-delà de sa référence traditionnelle aux arts, aux lettres, aux industries culturelles, à la muséologie et au patrimoine, pour embrasser des préoccupations nouvelles, notamment liées aux technologies numériques, et atténuer les frontières avec les autres domaines d'intervention publique, obligeant à repenser les politiques culturelles et les façons de faire;
- la culture, qui est une dimension essentielle à la qualité de vie en société et qui participe grandement à l'occupation et à la vitalité des territoires;
- l'approche du développement durable, qui suppose une manière différente de penser et d'agir, canalise plusieurs des grands courants d'idées en matière de développement et donne un élan nouveau aux efforts gouvernementaux pour mieux intégrer la culture dans les différentes missions de l'État;
- la volonté du Québec d'assumer pleinement sa compétence en culture, afin de mettre à profit le système de gouvernance culturelle qu'il s'est donné, avec ses sociétés d'État et ses institutions, et de soutenir le développement et le rayonnement de la culture et de l'identité québécoises;
- la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture, dont les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens;
- les enjeux multiples liés à la rapidité d'évolution des technologies numériques, dont celui du développement et de l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, dans Internet;
- les répercussions économiques et politiques des accords de commerce internationaux, en particulier sur la marge de manœuvre des États en matière de politiques culturelles;
- les changements démographiques majeurs, tels que le vieillissement et la diversification de la population, qui viennent modifier les attentes et les comportements des citoyennes et des citoyens à l'égard de la culture.

Les enjeux

En fonction du contexte et des responsabilités dévolues au ministère de la Culture et des Communications, ce dernier présente les principaux enjeux retenus en toile de fond de ses interventions en 2015-2016.

- ENJEU 1** La culture, un champ de compétence du Québec et une assise de l'identité québécoise
- ENJEU 2** La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois
- ENJEU 3** Le rayonnement de la culture québécoise au Canada et sur la scène internationale et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- ENJEU 4** Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques
- ENJEU 5** L'actualisation de notre organisation



3. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture et de communications menées par le Ministère en 2015-2016 pour atteindre les objectifs inscrits dans son plan stratégique 2012-2016, ainsi que des résultats relatifs aux choix effectués dans l'allocation des ressources et aux actions envisagées dans son plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016.

L'ABRÉGÉ DES RÉSULTATS 2015-2016 DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Axe et indicateur	Résultat 2015-2016	État d'avancement ¹⁰	Cible pluriannuelle	Page
La responsabilité québécoise en matière de culture				
1. Le rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture	Transmission de 4 mémoires au CRTC Communication avec le ministre du Patrimoine canadien ainsi qu'avec le ministre du Commerce international pour faire valoir la position du Québec Présentation de la position du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales Participation aux travaux sur le développement du Compte satellite de la culture	À surveiller	De 3 institutions fédérales	24
2. Le nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC	5	Cible atteinte en 2014-2015	6 d'ici le 31 mars 2016	25
La politique culturelle gouvernementale du Québec				
3. Le dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour	Planification des consultations liées au renouvellement de la politique culturelle et production de la documentation nécessaire	Progresse bien	D'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	26
La culture et l'école				
4. Le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région	Augmentation dans 8 régions et 170 945 participations d'élèves au total en 2014-2015	Cible atteinte	Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015	27
5. Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation	Le MEES a poursuivi la mise en œuvre du volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école Le MCC a ajouté un visuel dans le Répertoire de ressources culture-éducation	Cible atteinte en 2013-2014	31 mars 2014	29
L'Agenda 21 de la culture et le développement durable				
6. Un inventaire des actions réalisées	Mise à jour de la section A21C Mise à jour du guide pour la mise en œuvre de l'A21C Deux séances de formation Accompagnement des ministères et des organismes	Progresse bien	31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	30

Axe et indicateur	Résultat 2015-2016	État d'avancement ¹⁰	Cible pluriannuelle	Page
Le partenariat municipal et régional				
7. Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires	66 %	Cible atteinte	50 % au 31 mars 2016	31
Le patrimoine culturel				
8. Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	0	À surveiller	14 d'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	32
La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels				
9. Le nombre de projets	381	Sans objet	Non déterminée	33
10. Le nombre de réseaux dont le soutien a été adapté	Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des institutions muséales	Cible atteinte	3 d'ici le 31 mars 2016	37
L'accès diversifié au livre sur le territoire				
11. Le nombre de librairies agréées dans chacune des régions	16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées	Cible atteinte	Au moins 3 au 31 mars 2016	37
Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques	6,7 prêts par habitant desservi	Cible atteinte	Maintien jusqu'au 31 mars 2016	38
L'information d'intérêt public				
12. Le nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec	1	Sans objet	Non déterminée	39
Le rayonnement de la culture québécoise à l'international				
13. Le nombre d'initiatives réalisées pour consolider le développement de marchés pour la culture québécoise	78	Cible atteinte en 2013-2014	75 au 31 mars 2016	40
La diversité des expressions culturelles				
14. Le nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	18	Cible atteinte en 2014-2015	30 au 31 mars 2016	41
Les contenus culturels numériques				
15. Le nombre de mesures ciblées mises en œuvre	20	Cible atteinte en 2014-2015 ¹¹	4 d'ici le 31 mars 2016	43
Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action				
16. La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel	Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention Réalisation de 2 actions concernant la concertation avec les organismes et les sociétés d'État Réalisation de 2 actions en patrimoine	Cible atteinte	3	45
La gouvernance				
17. Le nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés	2	Progresse bien	5 d'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	47
Les services partagés				
18. Le nombre de mesures réalisées	2	Progresse bien	6 au 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	47

11. Résultat révisé en 2015-2016.

ENJEU

1

LA CULTURE, UN CHAMP DE COMPÉTENCE DU QUÉBEC ET UNE ASSISE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

ORIENTATION 1

Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture

Être maître d'œuvre en culture, c'est pour le Québec agir selon ses propres orientations sur son développement culturel en s'appuyant sur ses institutions, et ce, pour le développement et la prospérité de l'ensemble de la nation québécoise.

Axe – La responsabilité québécoise en matière de culture

OBJECTIF 1 (gouvernemental)

Rapatrifier les budgets fédéraux en culture dédiés au milieu culturel québécois, assurant ainsi aux organismes culturels un guichet unique et la cohérence de l'action gouvernementale en création, en production et en diffusion

INDICATEUR (gouvernemental)

Le rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture

CIBLE (gouvernementale)

Budget dédié au milieu culturel québécois par trois institutions fédérales en culture, soit :

- Conseil des arts du Canada
- Patrimoine canadien
- Téléfilm Canada

RÉSULTAT 2015-2016

Transmission de 4 mémoires au CRTC

Communication avec le ministre du Patrimoine canadien ainsi qu'avec le ministre du Commerce international pour défendre la position du Québec

Présentation de la position du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales

Participation aux travaux sur le développement du Compte satellite de la culture

RÉSULTAT 2014-2015

Transmission d'un mémoire au CRTC

Réclamation d'une section de la politique réglementaire de Conformité et Enquêtes (CRTC 2014-155) concernant les Règles sur les télécommunications non sollicitées

Demande d'un délai raisonnable dans la mise en place du Système national d'alerte au public pour certaines radios communautaires

RÉSULTAT 2013-2014

Collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Information transmise au Conseil des ministres

Contacts établis sur le plan politique

RÉSULTAT 2012-2013

Définition de la revendication du Québec

Élaboration de la stratégie relative au dossier

Établissement des premiers contacts avec la partie fédérale

ÉTAT D'AVANCEMENT ► À SURVEILLER

Résultats

Tout au long de l'exercice 2015-2016, le Ministère a profité de nombreuses occasions pour faire valoir la position du Québec dans plusieurs dossiers à caractère stratégique.

C'est le cas notamment en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Dans ces domaines, le Ministère a transmis plusieurs interventions au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Le 25 mai 2015, le MCC et l'Office de la protection du consommateur ont conjointement fait valoir au CRTC que la mise en place d'un code qui régirait certains aspects de la relation entre les fournisseurs de services de télévision et leurs abonnés constituerait un empiètement sur un champ de compétence qui est du ressort exclusif des provinces (CRTC 2015-105).

Le 14 septembre 2015, le Ministère a fait diverses recommandations visant à protéger et à défendre l'espace relevant du domaine public consenti à la musique vocale de langue française au Québec, dont le maintien d'un quota hebdomadaire de 65 % de musique vocale de langue française pour toutes les stations francophones de radio commerciale (CRTC 2015-318). Le 14 juillet 2015, le MCC, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et le Secrétariat du Conseil du trésor ont soumis conjointement au CRTC une intervention soulignant l'importance pour les entreprises et pour les citoyens québécois d'avoir accès à des services et à des infrastructures de télécommunication en mesure de répondre à l'évolution de leurs besoins (CRTC 2015-134).

Le 5 novembre 2015, dans le contexte de la révision du cadre politique relatif à la programmation télévisuelle locale et communautaire (CRTC 2015-421), le Ministère a déposé un mémoire proposant notamment de considérer de nouvelles sources de financement et de créer un nouveau fonds indépendant pour s'assurer que la production et la diffusion de programmes télévisuels répondent aux besoins des communautés locales. Dans sa réplique du 16 février 2016 aux autres intervenants, le Ministère a réitéré ses recommandations et a fait part de son ouverture à de nouvelles mesures incitatives qui pourraient aider les télévisions communautaires à accroître leur offre d'information locale.

Il faut aussi mentionner que la ministre Hélène David a écrit à son homologue de Patrimoine canadien ainsi qu'au ministre du Commerce international pour défendre la position du Québec dans divers dossiers.

Par ailleurs, les autorités politiques et administratives du Ministère ont exposé la position du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales, notamment à l'occasion de la Conférence annuelle des ministres et sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la culture et du patrimoine. Le Québec a notamment fait valoir ses intérêts dans les dossiers comme celui du 150^e anniversaire de la fédération canadienne ou du Compte satellite de la culture. Dans le cadre de ces rencontres, le Québec occupe une place de choix, participe activement aux travaux et est régulièrement sollicité pour faire des présentations. En juillet 2015, il a d'ailleurs, à cet égard, exposé la mise en place de son plan culturel numérique ainsi que les résultats de ses travaux visant le renouvellement de sa politique culturelle. La Conférence fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine s'est déroulée à Saint Andrews, au Nouveau-Brunswick, les 7 et 8 juillet 2015.

En outre, le Ministère a poursuivi sa participation aux travaux sur le développement du Compte satellite de la culture, qu'on peut définir comme un cadre de présentation des données de l'économie en culture qui définit le produit intérieur brut (PIB) de la culture et des industries culturelles dans l'économie du pays et de celle de chaque province et territoire. Le Québec a pu ainsi insister sur la qualité des données produites dans le cadre du Compte satellite de la culture et exposer ses besoins en matière de statistiques économiques culturelles au sein du groupe de travail qui réunit les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Ce ne sont là que quelques exemples de la vigilance du Ministère dans la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications auprès du gouvernement fédéral et de ses institutions. Les personnes représentant le Ministère ont en outre participé à différents groupes de travail, dont le Groupe de travail sur les lieux historiques et le Groupe de travail sur la condition des artistes.

OBJECTIF 2

Reconnaître les actions du CALQ et de la SODEC touchant la création, la production et la diffusion de la culture québécoise comme des priorités

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC

CIBLE

6 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

5

RÉSULTAT 2014-2015

4

RÉSULTAT 2013-2014

2

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015

Résultats

L'un des objectifs gouvernementaux en culture est d'accorder la priorité aux actions touchant la création, la production et la diffusion des œuvres des artistes, des écrivaines et des écrivains, des entreprises et des organismes culturels au Québec et à l'étranger.

En décembre 2005, le Ministère et la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont signé l'Entente relative au programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle visant à protéger les interprètes professionnels lors des périodes d'entraînement non prévues à un contrat de travail. Le 4 juin 2015, le Ministère a transféré la gestion de l'entente au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), accompagnée d'une enveloppe de 120 000 \$, notamment en raison de l'expertise de l'organisme concernant le secteur de la danse et la gestion de programmes ainsi que de ses possibilités d'action pour prévenir les blessures dans ce domaine.

Le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) vise à soutenir le développement de la culture numérique au Québec. Dévoilé le 29 septembre 2014, il a pour objectif de donner les moyens aux acteurs du milieu culturel de créer et d'innover dans un contexte technologique en pleine effervescence. Il favorise également la diffusion de la culture québécoise au plus grand nombre. En 2015-2016, des sommes ont été octroyées, soit 3,5 M\$ au CALQ afin qu'il poursuive une mesure lancée en 2014-2015 et qu'il développe de nouvelles mesures d'aide financière, et 4,25 M\$ à la SODEC afin qu'elle bonifie ses programmes d'aide financière pour maintenir les mesures de l'année précédente tout en créant de nouvelles initiatives.

Le Plan d'action sur le livre, lancé le 24 avril 2015, a pour objectifs de favoriser l'accès au livre, de mettre en valeur l'édition québécoise et d'optimiser la performance des librairies agréées du Québec. Une somme de 12,7 M\$, répartie sur deux ans, a été engagée pour ce plan, dont 25 000 \$ ont été versés au CALQ et 925 000 \$ à la SODEC, en 2015-2016, pour la réalisation de mesures de ce plan.

Axe – La politique culturelle gouvernementale du Québec

OBJECTIF 3 (gouvernemental)

Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis

INDICATEUR (gouvernemental)

Le dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour

CIBLE (gouvernementale)

D'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017

RÉSULTAT 2015-2016

Planification des consultations (internes et externes) liées au renouvellement de la politique culturelle, organisation de la tournée et production de la documentation nécessaire

RÉSULTAT 2014-2015

Planification du projet de renouvellement de la politique culturelle et production de la documentation nécessaire à la réflexion

RÉSULTAT 2013-2014

Collecte d'informations pour documenter la mise en œuvre de la politique culturelle depuis son adoption

RÉSULTAT 2012-2013

Nouveau mandat

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Au cours de la dernière année, le Ministère s'est employé à documenter les grandes tendances susceptibles de poser des défis en matière de développement culturel pour le Québec. Cet exercice d'analyse et de prospective a nécessité la collaboration d'une trentaine de personnes du Ministère et des sociétés d'État du portefeuille ministériel.

Le Ministère a aussi travaillé à produire toute la documentation nécessaire à la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle gouvernementale et à organiser la tournée du ministre dans l'ensemble des régions du Québec. Dans ce contexte, deux documents de soutien à la consultation publique ont été publiés et un questionnaire a été mis en ligne dans le site Web du Ministère.

ENJEU

2

LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS
COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT
SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ORIENTATION 2

Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec

Les pratiques artistiques et culturelles d'une personne évoluent au cours de son existence en fonction, entre autres, des âges de la vie. On sait notamment qu'elles se développent en grande partie sous l'influence de la famille et de l'école.

Sachant que les trajectoires artistiques et culturelles s'enracinent dans des rapports diversifiés à la culture vécus au cours de la jeunesse d'un individu, le Ministère entend contribuer à multiplier les expériences culturelles des jeunes auprès d'artistes professionnels, et ce, partout sur le territoire. Ces expériences pourront se faire dans un cadre scolaire ou à l'extérieur de l'école.

Axe – La culture et l'école

OBJECTIF 4

Augmenter la participation des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire à des sorties culturelles, notamment dans des lieux de diffusion des arts de la scène, des institutions muséales et des bibliothèques publiques autonomes

INDICATEUR

Le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région



Visite à la Maison de la culture Mercier, qui est l'une des maisons de la culture de Montréal — Photo : L'école et les arts

CIBLE

Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015

RÉSULTAT 2015-2016

Augmentation dans 8 régions et 170 945 participations d'élèves au total en 2014-2015

RÉSULTAT 2014-2015

Augmentation dans 4 régions et 147 898 participations d'élèves au total en 2012-2013

RÉSULTAT 2013-2014

Augmentation dans 6 régions et 152 600 participations d'élèves au total en 2011-2012

RÉSULTAT 2012-2013

144 266 participations d'élèves au total en 2010-2011 (année de référence)

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

En 2014-2015, les modalités de gestion du programme La culture à l'école ont été revues à la suite de la fermeture, en 2014, des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le soutien aux sorties scolaires en milieu culturel a été pris en charge par le MCC. Ainsi, la nouvelle Mesure de concertation régionale en culture-éducation a été mise en place, laquelle s'inscrit dans le cadre du protocole interministériel.

La mesure vise à stimuler l'organisation de sorties culturelles scolaires vers des lieux inscrits au Répertoire de ressources culture-éducation. Concrètement, les directions régionales du MCC entreprennent des approches de concertation avec les acteurs locaux ou régionaux intéressés par le développement culturel chez les élèves, afin de convenir de nouvelles ententes ou de bonifier celles en place.

À l'aide de son réseau de directions régionales, le MCC a pu profiter d'un contact privilégié avec les milieux scolaires, ce qui a facilité l'implantation de la mesure. Pour cette première année d'application, 83 ententes ont été convenues avec des commissions scolaires, des établissements d'enseignement privés et certains diffuseurs municipaux. Ces ententes annuelles ont généré des investissements totaux de plus de 1,4 M\$ dont 863 000 \$ provenaient des budgets du MCC.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 170 945 participations d'élèves à des sorties culturelles scolaires ont été enregistrées relativement à cette nouvelle mesure. Il s'agit d'une hausse de 18 % par rapport à l'année 2010-2011, qui totalisait 144 266 participations d'élèves. On observe une augmentation de la participation des élèves aux sorties scolaires dans huit régions comparativement à l'année scolaire 2010-2011. Même si le mode de financement a été modifié au cours de la période visée, la finalité du soutien demeure la même, ce qui permet au MCC d'atteindre sa cible. La mesure a conservé le même type de clientèle que le programme La culture à l'école, soit les élèves de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, en incluant la formation professionnelle mais en excluant la formation générale aux adultes, des écoles publiques et privées, anglophones et francophones, de toutes les régions du Québec. Les conditions générales d'admissibilité sont elles aussi semblables, notamment en ce qui concerne l'utilisation obligatoire du Répertoire de ressources culture-éducation dans le choix du lieu où effectuer la sortie.

En tout, 1 502 sorties ont été financées par la mesure et plus de 310 organismes différents inscrits au Répertoire de ressources culture-éducation ont été visités.

Il est difficile d'expliquer de façon précise les fluctuations observées dans chacune des régions présentées ci-dessous. Certains éléments plus généraux peuvent toutefois fournir des éléments de réponse. Tout d'abord, la mise en place rapide de la nouvelle mesure en début d'année scolaire 2014-2015 a eu des répercussions dans la planification des activités au sein des écoles. Aussi, les habitudes du corps enseignant qui organise les sorties, les impératifs financiers des commissions scolaires, les variations des coûts de transport ou l'offre saisonnière des ressources culturelles peuvent expliquer les variations régionales annuelles. Finalement, la nature et le nombre de partenaires des ententes signées avec le MCC ainsi que leur niveau de contribution sont des éléments variables qui peuvent influencer le nombre de participations d'élèves.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS D'ÉLÈVES AUX SORTIES PAR RÉGION

Région	Programme La culture à l'école ¹²			Mesure de concertation régionale en culture-éducation	Tendance entre an 1 et an 5
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2014-2015	
	[an 1]	[an 2]	[an 3]	[an 5]	
	n	n	n	n	
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21 541	23 323	20 712	13 831	↓
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 555	15 622	17 777	11 081	↑
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	19 245	28 655	28 620	22 357	↑
Mauricie et Centre-du-Québec	7 556	6 530	4 331	9 008	↑
Estrie	2 677	3 213	3 550	4 103	↑
Montréal	23 004	19 182	20 807	58 998	↑
Outaouais	5 303	4 336	4 076	5 320	↑
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ¹³	12 347	13 155	13 108	9 598	↓
Côte-Nord	5 188	5 542	4 178	5 776	↑
Laval, Lanaudière et Laurentides	15 270	13 209	14 036	16 111	↑
Montréal	21 580	19 833	16 703	14 762	↓
Total	144 266	152 600	147 898	170 945	↑

Sources : Bilan 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 du programme La culture à l'école du MEES et Bilan 2014-2015 de la Mesure de concertation régionale en culture-éducation du MCC.

12. Les sorties culturelles scolaires étaient financées par le programme La culture à l'école jusqu'à l'année scolaire 2013-2014 (an 4) inclusivement. Les données de l'année scolaire 2013-2014 ne sont pas disponibles.

13. Sont incluses ici la Commission scolaire Crie et la Commission scolaire Kativik qui figuraient séparément dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015.

OBJECTIF 5

Développer des projets d'artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire afin que des élèves, en collaboration avec le corps enseignant, participent au processus créatif d'artistes professionnels

INDICATEUR

Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation

CIBLE

31 mars 2014

RÉSULTAT 2015-2016

Le MEES a poursuivi la mise en œuvre du volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école

Le MCC a ajouté un visuel dans le Répertoire de ressources culture-éducation pour repérer facilement les ressources culturelles qui participent à ce volet

RÉSULTAT 2014-2015

La mesure a été intégrée aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole sous la forme d'un nouveau volet du programme La culture à l'école appelé Une école accueille un artiste

RÉSULTAT 2013-2014

Le Protocole renouvelé contient un engagement pour mettre en place le nouveau volet du programme La culture à l'école qui permet des projets d'artistes en résidence en milieu scolaire

RÉSULTAT 2012-2013

Le Ministère a collaboré avec le MELS en vue de l'intégration de cette mesure

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014**Résultats**

Le volet Une école accueille un artiste permet de faire connaître aux jeunes l'univers de la création en les mettant en présence d'œuvres variées et en leur faisant découvrir des professions liées aux arts et à la culture, et ce, de façon active et participative.

Durant l'année scolaire 2015-2016, la mise en œuvre du volet a été poursuivie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et 33 projets ont été retenus. Leur réalisation s'échelonna de janvier à juin 2016 dans les écoles primaires et secondaires de toutes les régions du Québec, dans les disciplines des arts visuels, du cinéma, des arts de la scène et de la littérature.

Le MCC a ajouté une mention dans le Répertoire de ressources culture-éducation pour permettre de repérer facilement les ressources culturelles qui participent à ce volet.

Rappelons que la mise en place du volet Une école accueille un artiste est l'un des engagements pris par les deux ministères lors de la signature, en 2013, du Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation.

ORIENTATION 3

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable

Aujourd'hui, la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent dans le domaine de la culture est indéniable. Les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens, participent de différentes manières au développement de la culture.

Le Ministère désire consolider la concertation qu'il a établie avec l'ensemble de ses partenaires autour d'une vision intégrée du développement culturel local, régional et national, qui s'arrime à ses préoccupations en matière d'accès et de participation des citoyennes et des citoyens à la culture et qui prend en compte les principes du développement durable.

Axe – L'Agenda 21 de la culture et le développement durable

OBJECTIF 6

Soutenir les ministères et les organismes visés par la Loi sur le développement durable dans la réalisation d'actions qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs gouvernementaux de l'Agenda 21 de la culture

INDICATEUR

Un inventaire des actions réalisées

CIBLE

31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017

RÉSULTAT 2015-2016

Mise à jour de la section A21C – Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDELCC

Mise à jour du guide pour la mise en œuvre de l'A21C sur l'extranet de développement durable du MDDELCC

Deux séances de formation à l'intention des ministères et des organismes sur l'intégration de l'A21C à la stratégie gouvernementale

Accompagnement des ministères et des organismes

RÉSULTAT 2014-2015

Un inventaire des actions adoptées dans les plans d'action de développement durable relatives aux objectifs gouvernementaux de l'A21C

Accompagnement des ministères et des organismes

RÉSULTAT 2013-2014

Accessibilité à une section A21C – Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP

Portrait préliminaire des actions adoptées dans les plans d'action de développement durable relatives aux objectifs gouvernementaux de l'A21C

Accompagnement des ministères et des organismes

RÉSULTAT 2012-2013

Mise en place d'un groupe de travail gouvernemental en culture et développement durable

Lancement d'une section Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP

Deux séances de formation à l'intention des ministères et des organismes sur l'intégration de l'A21C à la stratégie gouvernementale

Publication d'un guide pour la mise en œuvre de l'A21C sur l'extranet de développement durable du MDDEFP

Accompagnement des ministères et des organismes

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

En s'inscrivant dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le Chantier gouvernemental en culture, amorcé en 2013, se poursuit. Ce chantier est l'action phare de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture (A21C). Il vise à intégrer la culture dans la démarche québécoise de développement durable.

En 2015-2016, le Ministère, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), a mis à jour une section Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDELCC. Cet outil est mis à la disposition du réseau des officières et des officiers de développement durable des ministères et des organismes soumis à la Loi sur le développement durable et de leurs équipes respectives. Cette section propose des éléments d'information actualisés, de la documentation ainsi que des outils en vue de la réalisation du chantier pour la période 2015-2020. De plus, le Ministère a mis à jour un guide pour la mise en œuvre de l'A21C, en plus de poursuivre son offre d'accompagnement aux ministères et aux organismes qui en font la demande.

Ensuite, le Ministère a franchi plusieurs étapes en vue de la production de l'inventaire des actions réalisées par les ministères et les organismes soumis à la Loi sur le développement durable, sans toutefois l'achever. Ces organisations avaient jusqu'au 31 mars 2015 pour réaliser ces actions. Elles devaient rendre compte de leur réalisation dans leurs rapports annuels de gestion 2013-2014 et 2014-2015, comme l'exige la démarche gouvernementale de développement durable.

Enfin, le Ministère et le MDDELCC ont tenu deux sessions d'information et d'échange, en novembre 2015, sur les contenus de l'A21C ainsi que sur les engagements gouvernementaux liés au chantier pour la période 2013-2015. Ces activités avaient pour objectif de soutenir les ministères et les organismes dans leur réflexion afin d'inscrire au moins une action se rattachant à la culture dans leur plan d'action de développement durable 2015-2020.

Axe – Le partenariat municipal et régional

OBJECTIF 7

Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel



Triennale en métiers d'art réalisée grâce à l'entente de développement culturel avec la Ville de La Sarre — Photo : Ville de La Sarre

INDICATEUR

Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires

CIBLE

50 % au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

66 %

RÉSULTAT 2014-2015

48 %

RÉSULTAT 2013-2014

37 %

RÉSULTAT 2012-2013

41 %

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

Au 31 mars 2016, 112 ententes de développement culturel étaient en vigueur. Parmi elles, 74 mettaient en œuvre des actions financées par des tiers partenaires. Ce résultat représente 66 % de l'ensemble des ententes de développement culturel pour la période de référence.

Le résultat de 66 % attribuable à la participation de tiers partenaires apparaît comme étant une réponse positive aux efforts fournis par le Ministère et ses partenaires municipaux. En 2015-2016, le Ministère a notamment réservé une enveloppe pour appairer les sommes investies par de nouveaux tiers partenaires financiers. Les tiers partenaires participant aux ententes de développement sont soit des organismes à but lucratif, des organismes à but non lucratif ou des organismes publics.

ÉVOLUTION DU POURCENTAGE ET DU NOMBRE D'ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AUXQUELLES PARTICIPENT FINANCIÈREMENT DES TIERS PARTENAIRES

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires	41 %	37 %	48 %	66 %
Nombre d'ententes de développement culturel en vigueur	98	104	105	112
Nombre d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires	40	38	50	74



Pianos installés dans des espaces publics de la ville de Trois Rivières grâce à l'entente de développement culturel signée avec le Ministère
Photo : Corporation de développement culturel de Trois-Rivières

Rappelons qu'une entente de développement culturel est un outil de concertation permettant la mise en œuvre d'un plan d'action conjointement négocié entre le Ministère et une municipalité locale ou régionale. Cet outil de planification priorise notamment la concertation et le regroupement de partenaires publics et privés autour d'objectifs communs définis au bénéfice de la population, dans une perspective de développement des collectivités locales et régionales, qui permet de contribuer à l'occupation et à la vitalité du territoire.

Axe – Le patrimoine culturel

OBJECTIF 8

Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

CIBLE

12 plans de conservation d'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017

RÉSULTAT 2015-2016

0

RÉSULTAT 2014-2015

1

RÉSULTAT 2013-2014

1

RÉSULTAT 2012-2013

0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► À SURVEILLER

CIBLE

2 outils de communication touchant le patrimoine culturel d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

Sans objet

RÉSULTAT 2014-2015

Sans objet

RÉSULTAT 2013-2014

1

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Le plan de conservation est un document dans lequel le Ministre présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un bien patrimonial.

Le plan de conservation du site patrimonial de Sillery a été dévoilé en juillet 2013, alors que celui du site patrimonial de Trois-Rivières l'a été en septembre 2014.

Trois projets de plans de conservation ont fait l'objet d'une consultation publique au cours de l'année 2014-2015, soit ceux des sites patrimoniaux de Beauport, de Charlesbourg et de l'Île-d'Orléans. Trois autres plans de conservation ont été proposés en vue d'une consultation publique cette année, soit ceux des sites patrimoniaux de La Prairie, de Percé et du Bois-de-Saraguay. La version définitive de ces plans de conservation devrait être publiée au cours des prochains mois.



Site patrimonial de Percé, situé sur une pointe à l'extrémité est de la péninsule gaspésienne — Photo : MCC

La production des autres plans de conservation qui est déjà amorcée, soit ceux de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche, des Nouvelles-Casernes, du centre commercial de l'Estérel, de l'ancienne aluminerie de Shawinigan, du Mont-Royal, du Vieux-Québec et de Montréal, progresse bien. Deux nouveaux projets sont en élaboration au Ministère. Il s'agit de celui du site patrimonial des Jardins de Métis et de celui de la villa Estevan.

Deux outils de communication touchant le patrimoine culturel ont été publiés : La Loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités, en 2012, et À propos de la Loi sur le patrimoine culturel, en 2013.

ORIENTATION 4

Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère intervient depuis longtemps pour favoriser la démocratisation de la culture ainsi que la diversité de l'information d'intérêt public. L'accès de la population à la culture et à l'information demeure une priorité. Les mouvements migratoires interrégionaux, l'immigration, l'évolution des pratiques culturelles, le déploiement d'une offre numérique dans le Web, les transformations du secteur de l'information sont autant de phénomènes qui amènent le Ministère à ajuster continuellement ses stratégies en matière de diffusion culturelle et d'information d'intérêt public.

Axe – La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels

OBJECTIF 9

Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions

INDICATEUR

Le nombre de projets

CIBLE

Non déterminée

RÉSULTAT 2015-2016

381

RÉSULTAT 2014-2015

294¹⁴

RÉSULTAT 2013-2014

350

RÉSULTAT 2012-2013

132

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

14. Le nombre de projets des sociétés d'État de l'année 2014-2015 a fait l'objet d'un redressement afin d'uniformiser la méthode de comptabilisation avec celle des autres secteurs d'intervention.

Résultats

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) est un outil majeur pour favoriser l'accès à des équipements culturels de qualité. Tout en permettant de maintenir l'état des infrastructures publiques et de contrer leur vétusté, ce programme permet de construire de nouvelles infrastructures culturelles pour bonifier l'offre de services. La contribution financière du Ministère (y compris les sociétés d'État du portefeuille ministériel) permet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, des projets de modernisation et de rénovation dans les grands secteurs d'intervention que sont les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art, les bibliothèques publiques, les institutions muséales, le patrimoine et les archives ainsi que les médias communautaires et les radios autochtones, répondant ainsi aux tendances et aux besoins actuels des artistes, des intervenants culturels et des clientèles.

Au cours de l'année 2015-2016, les investissements annoncés découlant du PQI ont totalisé 133,3 M\$ pour la réalisation de 381 projets. De cette somme, 117,6 M\$ ont été alloués au maintien d'infrastructures culturelles, à leur remplacement ou à leur rétablissement.



Maison de la littérature de la Ville de Québec, inaugurée le 8 octobre 2015
Photo : Ville de Québec

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES
PAR SECTEUR D'INTERVENTION**

Secteur d'intervention	2014-2015	2015-2016	Écart
Équipements culturels	199	206	7
Sociétés d'État	27 ¹⁵	28	1
Fonds du patrimoine culturel québécois	68	147	79
Total – PQI	294 ¹⁶	381	87

**ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES
PAR SECTEUR D'INTERVENTION**

Secteur d'intervention	2014-2015	2015-2016	Écart
	M\$	M\$	M\$
Équipements culturels			
Arts de la scène	34,4	11,1	-23,3
Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	0,3	2,2	1,9
Bibliothèques	18,8	24,7	5,9
Institutions muséales	3,9	1,6	-2,3
Médias et multimédia	0,5	0,2	-0,3
Patrimoine et archives	35,3	23,4	-11,9
Secteurs multiples ou autres	1,7	0,7	-1,0
Total – Équipements culturels	94,9	63,9	-31,0
Sociétés d'État	46,2	58,0	11,8
Fonds du patrimoine culturel québécois	11,9	11,4	-0,5
Total – PQI	153,0	133,3	-19,7

Équipements culturels

Les projets d'immobilisations en équipements culturels se définissent au sens large comme des projets qui contribuent au maintien et au développement d'équipements favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture québécoise, à l'enrichissement des collections des bibliothèques publiques, ainsi qu'à la préservation des richesses patrimoniales et à la restauration du patrimoine religieux. C'est dans le cadre des programmes Aide aux immobilisations, Aide aux projets et Aide aux initiatives de partenariat que sont alloués les investissements issus du PQI.

En 2015-2016, le Ministère a annoncé des investissements de 63,9 M\$ en vue de la réalisation de 206 projets. Il s'agit d'une diminution de 31,0 M\$ comparativement à l'année 2014-2015 où 199 projets l'avaient été, pour un total de 94,9 M\$. La diminution globale des investissements s'explique principalement par les mesures prévues par le gouvernement afin de favoriser un contrôle accru et un resserrement des dépenses de l'appareil public en infrastructures.



Bibliothèque de Varennes, premier bâtiment institutionnel de conception nette zéro au Québec — Photo : Ville de Varennes

15. Le nombre de projets des sociétés d'État de l'année 2014-2015 a fait l'objet d'un redressement afin d'uniformiser la méthode de comptabilisation avec celle des autres secteurs d'intervention.

16. Résultat révisé en 2015-2016.

Actifs des sociétés d'État

En 2015-2016, le Ministère a annoncé des investissements de 58,0 M\$ pour les 28 projets des sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications, dont 41,0 M\$ pour les projets de maintien des actifs et de résorption du déficit d'entretien. La hausse de 12,3 M\$, par rapport à l'année précédente, s'explique principalement par l'annonce en 2015-2016 d'une somme de 11,4 M\$ au regard du projet concernant l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois

Afin de relever le défi de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel, le gouvernement du Québec a mis sur pied en 2006 un fonds permettant d'accroître les subventions destinées au patrimoine : le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ). Ce dernier vise à nous donner les moyens de préserver les témoins d'une histoire riche et unique, au bénéfice des générations présentes et futures. Il agit comme un puissant levier, permettant de soutenir financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois, de même que la promotion de notre héritage collectif. Composé de cinq volets, le FPCQ est affecté au soutien financier de mesures encourageant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois. Les quatre premiers volets sont en vigueur depuis le 15 septembre 2006 et le cinquième, depuis le 11 janvier 2012.

Volet 1 Protection ou mise en valeur de biens protégés par le gouvernement du Québec ou le ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

Volet 2 Protection ou mise en valeur des immeubles et sites d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 Conservation et mise en valeur des œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 Réalisation et renouvellement des expositions permanentes des institutions muséales;

Volet 5 Réalisation d'études, d'activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaires et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Les revenus du FPCQ proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Ceux-ci ont été de 5,0 M\$ en 2006-2007 et de 10,0 M\$ pour chacune des années de 2007-2008 à 2012-2013. Depuis l'exercice financier 2013-2014, les revenus du fonds sont passés de 10,0 M\$ à 15,5 M\$ annuellement et seront identiques jusqu'en 2019-2020. En 2020-2021, les revenus qui seront de 5,5 M\$ auront pour effet de porter la somme totale pouvant être engagée à près de 180,0 M\$, en incluant le capital et les intérêts, d'ici la fin de l'existence du fonds en 2020-2021. Ainsi, au total, avec la participation des partenaires, ce sont environ 320,0 M\$ qui auront été investis dans la protection et la mise en valeur de notre patrimoine culturel à travers le Québec.

Depuis son lancement, et en date du 31 mars 2016, 132,0 M\$ ont été annoncés en vue de la réalisation de 801 projets, pour des investissements totaux de 264,8 M\$. Ainsi, les sommes engagées à ce jour respectent les prévisions budgétaires établies tout en favorisant l'équilibre budgétaire du fonds à terme.

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a annoncé des subventions totalisant près de 11,4 M\$ afin de permettre la concrétisation de 147 projets générant des investissements totaux de 20,8 M\$ pour les cinq volets du fonds. Le total des subventions accordées par le Ministère pour l'année 2015-2016 représente une diminution de 0,5 M\$ par rapport à l'année 2014-2015 où 11,9 M\$ avaient été annoncés pour la mise en œuvre de projets.

Les états financiers du FPCQ ont été préparés par le contrôleur des finances, dans le respect des exigences de présentation liées aux normes comptables applicables au secteur public. Ils énumèrent de façon fidèle et complète les transactions financières du fonds pour la période se terminant le 31 mars 2016. Ils ne font pas l'objet d'un audit.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS PAR VOLET

Volet	2014-2015	2015-2016	Écart
	M\$	M\$	M\$
1	8,0	0,7	-7,3
2	0,1	0,1	...
3	0,1	0,1	...
4	2,0	0,0	-2,0
5	1,7	10,5	8,8
Total	11,9	11,4	-0,5

OBJECTIF 10

Adapter l'intervention ministérielle auprès des réseaux de diffusion de la culture et des communications, soit auprès du réseau des institutions muséales, du réseau des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et des réseaux des médias communautaires, en s'assurant de son actualité, de sa cohérence et de son ancrage régional

INDICATEUR

Le nombre de réseaux dont le soutien a été adapté

CIBLE

3 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des institutions muséales

RÉSULTAT 2014-2015

Un réseau dont l'adaptation est en cours, soit celui des institutions muséales

RÉSULTAT 2013-2014

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des médias communautaires

RÉSULTAT 2012-2013

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats**

En 2015-2016, le Ministère a terminé la refonte de son programme Aide au fonctionnement des institutions muséales et a achevé l'adaptation du réseau qui avait débuté en 2014-2015. Le 1^{er} avril 2015, le Ministère annonçait dans un communiqué la mise en place d'un nouveau programme Aide au fonctionnement des institutions muséales et le transfert des centres d'exposition en arts visuels du MCC vers le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Ce transfert était accompagné d'une enveloppe de 1,7 M\$ afin de maintenir l'aide au fonctionnement de 14 centres d'exposition par le CALQ. Le 1^{er} octobre 2015, par voie de communiqué et lors d'une allocution au congrès de la Société des musées du Québec, l'ouverture du programme à de nouvelles institutions muséales reconnues par le Ministère était annoncée pour l'année 2016-2017.

Le 13 janvier 2016, 44 institutions muséales ont reçu une lettre annonçant la bonification de leur aide au fonctionnement pour l'année 2015-2016, pour un total de 1 M\$. Cette bonification a pris appui sur les nouveaux paramètres de financement du programme actualisé. En 2015-2016, le Ministère aura donc versé une aide de base totale de 17 M\$ à 107 institutions muséales privées.

Comme promis le 1^{er} octobre 2015, au cours de la période du 25 février au 9 mars 2016, le Ministère a rendu accessible un formulaire de préadmissibilité au programme Aide au fonctionnement des institutions muséales pour les institutions muséales reconnues non soutenues. Ainsi, de nouvelles institutions muséales ont été déclarées admissibles au programme qui leur est dédié, complétant ainsi la mise en œuvre de l'adaptation du réseau et du programme Aide au fonctionnement des institutions muséales. Le programme a été ouvert le 10 mars 2016.

Rappelons qu'au cours de l'exercice 2014-2015, le Ministère a procédé au transfert de responsabilité de la diffusion pluridisciplinaire des arts de la scène au CALQ.

Finalement, par l'intermédiaire du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires, qui a été entièrement révisé en 2013-2014, le Ministère poursuit son appui au secteur en permettant aux médias de contribuer à diversifier l'offre d'information locale et régionale au Québec et à favoriser la participation de la communauté à ses activités. En 2015-2016, 160 médias communautaires ont bénéficié de cet appui alors que 40 radios hertziennes, 80 médias imprimés, 37 télévisions conventionnelles et 3 médias en ligne se sont partagé une enveloppe de près de 4,7 M\$.

Axe – L'accès diversifié au livre sur le territoire**OBJECTIF 11**

Dans la foulée des travaux de la commission parlementaire sur la pertinence et les impacts d'une réglementation du prix des livres, consolider l'accès au livre, tant imprimé que numérique, dans le réseau des librairies agréées et des bibliothèques publiques sur le territoire

INDICATEUR

Le nombre de librairies agréées dans chacune des régions¹⁷

CIBLE

Au moins 3 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2014-2015

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

17. L'indicateur ne prend pas en compte la région du Nord-du-Québec, compte tenu du fait qu'aucune librairie agréée n'y était présente lors de l'élaboration de la cible.

RÉSULTAT 2013-2014

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2012-2013

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**INDICATEUR**

Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques

CIBLE

Maintien jusqu'au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

6,7 prêts par habitant desservi

RÉSULTAT 2014-2015

6,7 prêts par habitant desservi

RÉSULTAT 2013-2014

6,9 prêts par habitant desservi

RÉSULTAT 2012-2013

6,8 prêts par habitant desservi

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats**

Le Ministère favorise l'accès au livre et à la lecture pour l'ensemble de la population québécoise. Son action dans ce secteur d'intervention est encadrée par la Politique de la lecture et du livre de 1998 et par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre de 1981. Le Ministère mise sur le réseau des librairies agréées et sur celui des bibliothèques publiques pour assurer la diffusion du livre et sa mise en valeur au Québec. Que ce soit par l'entremise de ses programmes d'aide aux bibliothèques publiques ou par l'octroi d'un agrément qui confère aux librairies détentrices notamment l'accès au marché institutionnel et à l'aide financière de la SODEC, le Ministère soutient le développement de ces deux réseaux sur l'ensemble du territoire québécois. Le Plan d'action sur le livre, dévoilé en avril 2015, a renforcé l'appui ministériel au secteur du livre en injectant 12,7 M\$ sur deux ans, dont 10,7 M\$ de nouveaux investissements, pour favoriser l'accès au livre, mettre en valeur l'édition québécoise et optimiser la performance des librairies agréées du Québec.

Le nombre de régions ayant au moins 3 librairies agréées demeure stable depuis 2012. On constate également que le nombre de librairies agréées a augmenté en 2015 en s'approchant de celui enregistré en 2013.

Les conditions d'octroi et de maintien d'agrément sont prévues par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et par le Règlement sur l'agrément des libraires. Le Plan d'action sur le livre a permis d'engager des sommes conséquentes pour consolider le réseau des librairies agréées, promouvoir leurs services et favoriser leur développement, notamment numérique.

NOMBRE DE LIBRAIRIES AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE PAR RÉGION

Région	2012	2013	2014	2015
Bas-Saint-Laurent	7	7	7	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	8	7	8
Capitale-Nationale	22	22	19	21
Mauricie	7	8	8	8
Estrie	7	7	7	7
Montréal	58	58	54	55
Outaouais	9	9	9	9
Abitibi-Témiscamingue	7	7	8	8
Côte-Nord	3	3	3	3
Nord-du-Québec	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	5	5	5
Chaudière-Appalaches	8	8	8	8
Laval	6	6	6	6
Lanaudière	6	7	7	7
Laurentides	9	9	6	8
Montréal	23	26	26	27
Centre-du-Québec	4	4	4	4
Total	189	194	184	191

Le nombre de prêts par habitant desservi dans les bibliothèques publiques, ce qui comprend les bibliothèques publiques autonomes, les bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), s'établit à 6,7, selon les données préliminaires de 2014. Le résultat de cet indicateur se maintient depuis quelques années.

NOMBRE DE PRÊTS PAR HABITANT DESSERVI DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES AU 31 DÉCEMBRE¹⁸

2010	2011	2012	2013	2014
6,7	6,8	7,0	6,8	6,7

18. Les résultats de 2010 à 2013 sont issus des données officielles de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. Le résultat de 2014 est préliminaire et il provient de la compilation des données brutes de BAnQ.

Axe – L'information d'intérêt public

OBJECTIF 12

Accompagner Télé-Québec pour l'examen de la mise en œuvre d'une plateforme d'information régionale et interrégionale, comprenant un volet culturel, de concert avec les médias communautaires, coopératifs et indépendants

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec

CIBLE

Non déterminée

RÉSULTAT 2015-2016

1

RÉSULTAT 2014-2015

1

RÉSULTAT 2013-2014

1

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

Résultats

L'objectif de développer une plateforme numérique sur la diffusion et la promotion de la culture et des arts au Québec a été atteint. Télé-Québec consacre l'ensemble des effectifs de ses dix bureaux régionaux à La Fabrique culturelle. Le personnel travaille conjointement avec des entreprises et des organismes culturels, ainsi qu'avec des artistes de toutes les régions.

La somme de 1 M\$ octroyée par le Ministère en 2014-2015 pour soutenir les coûts d'exploitation de La Fabrique culturelle a été incluse dans la base budgétaire 2015-2016 de Télé-Québec.

ENJEU

3

LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE AU CANADA ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

ORIENTATION 5

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère et les sociétés d'État du portefeuille ministériel, de concert avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), travaillent à faire de la culture un levier important de développement pour le Québec sur la scène internationale. Le Ministère agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la politique internationale québécoise. Il vise à appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois.

Le Ministère inscrit également son action dans le respect des principes et des objectifs de la politique culturelle québécoise. De fait, l'action internationale contribue à la fois à l'amélioration des conditions de vie des artistes, des personnes travaillant en culture ainsi que des créatrices et des créateurs. On connaît en effet les retombées essentielles des activités à l'étranger sur le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles afin de pallier l'étroitesse du marché domestique québécois.

Axe – Le rayonnement de la culture québécoise à l'international

OBJECTIF 13

Consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

INDICATEUR

Le nombre d'initiatives réalisées afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

CIBLE

75 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

78

RÉSULTAT 2014-2015

64

RÉSULTAT 2013-2014

87

RÉSULTAT 2012-2013

71

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Le Ministère a continué de donner la priorité aux actions de développement de marchés qui permettent d'accroître la présence des milieux culturels québécois sur les marchés internationaux. Les activités accomplies en 2013-2014 ont permis de dépasser la cible visée au 31 mars 2016. Cette performance, au-delà des prévisions ministérielles, s'explique notamment par la croissance importante du nombre de demandes d'aide financière en matière de coopération internationale et de projets pour l'accueil de diffuseurs et programmeurs hors Québec.

La hausse du nombre d'initiatives soutenues en 2015-2016 est principalement attribuable à l'augmentation du nombre de projets présentés en coopération internationale. Cette situation s'explique notamment par le cycle variable des coopérations qui peut s'étaler sur une période allant d'une à trois années financières. C'est le cas notamment des ententes de coopération avec la Wallonie-Bruxelles, le Mexique et l'Italie.

Compte tenu des priorités qu'il a retenues à l'international, le Ministère a, en 2015-2016, réalisé 78 initiatives afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise. Il a notamment :

- renforcé la présence collective des organismes artistiques et des entreprises culturelles dans les festivals, les événements et les marchés internationaux en appuyant la préparation ou la réalisation de 19 vitrines culturelles ou présences collectives tenues en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique, en Chine, en Corée du Sud, en Italie et en Ontario;
- accordé de l'aide financière pour l'accueil au Québec de diffuseurs, de programmeurs et de journalistes internationaux lors de la tenue de 32 festivals et événements québécois, notamment dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, du cirque, du cinéma et de l'édition. Ces festivals présentent l'offre culturelle québécoise à des acheteurs qui peuvent ensuite programmer les spectacles, performances et expositions dans les événements et lieux de diffusion partout dans le monde;
- appuyé la mise en œuvre du volet culturel des ententes de coopération avec les pays et les régions partenaires, qui ont permis la réalisation de 27 projets avec la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Wallonie-Bruxelles (Belgique), la Flandre (Belgique), Haïti, la Catalogne (Espagne), le Mexique et la Bavière (Allemagne).

De plus, le Ministère a travaillé de concert avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations afin d'intégrer des entreprises culturelles des secteurs du cinéma d'animation et des technologies au sein de la mission commerciale multisectorielle, dirigée par le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, au Mexique du 10 au 15 octobre 2015. Par cette action, le Ministère a contribué à l'établissement de partenariats d'affaires entre des entreprises culturelles québécoises et mexicaines.

Axe – La diversité des expressions culturelles

OBJECTIF 14

Promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

INDICATEUR

Le nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

CIBLE

30 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

18

RÉSULTAT 2014-2015

13

RÉSULTAT 2013-2014

15

RÉSULTAT 2012-2013

10

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015

Résultats

Le 20 octobre 2005, l'UNESCO adoptait formellement la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En 2007, celle-ci entrait officiellement en vigueur. Depuis, les travaux de mise en œuvre de la Convention se poursuivent. Au 31 mars 2016, 142 États et l'Union européenne avaient ratifié la Convention.

Le Ministère continue son action relative à la mise en œuvre et au suivi de la Convention. Cette action se traduit par sa participation active ou sa présence au sein des divers forums ayant un rôle clé à jouer dans ce processus, qu'il s'agisse des sessions des organes de la Convention à l'UNESCO, des rencontres du Comité interministériel québécois sur la Convention, d'actions concertées avec le gouvernement fédéral ou encore, des échanges avec la Coalition pour la diversité culturelle. Le Ministère produit en versions française, anglaise et espagnole, une infolettre électronique sur la diversité des expressions culturelles. Référence en la matière, l'infolettre est publiée quatre fois par année et joint des personnes venant de plus de 110 pays en moyenne. Ultimement, le Ministère vise à promouvoir sa mise en œuvre dynamique afin qu'elle exerce pleinement son influence sur la scène internationale, y compris dans l'environnement numérique.

Soulignons qu'en 2015-2016, l'une des priorités du Ministère était la mise en œuvre de la Convention à l'ère numérique. Le Ministère a participé à la définition des positions québécoise et canadienne qui ont été présentées et défendues à l'UNESCO. En effet, le Ministère, qui coordonne la position québécoise dans ce dossier, a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne lors de la 5^e Conférence des Parties et lors de la 9^e session ordinaire du Comité intergouvernemental, qui se sont respectivement tenues à Paris du 10 au 12 juin 2015 et du 14 au 16 décembre 2015. La Conférence des Parties a en outre approuvé une résolution demandant au Comité intergouvernemental de continuer à travailler sur la question du numérique, y compris à l'élaboration d'un projet de directives opérationnelles. La trame pour un avant-projet de directive opérationnelle sur le numérique a par la suite été adoptée par le Comité intergouvernemental. En amont de ces travaux, le Ministère, de concert avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), a mis sur pied, en avril 2015, un groupe de travail sur le numérique et la Convention. Ce groupe a notamment pour objectifs d'alimenter la position du Québec à l'égard des questions touchant le numérique et de documenter les enjeux, les défis et les opportunités que représente pour le Québec l'impact des technologies numériques sur la diversité des expressions culturelles.

En cette année du 10^e anniversaire d'adoption de la Convention, le Ministère a organisé, en collaboration avec le MRIF, une série d'activités afin de sensibiliser la population québécoise aux principes et aux objectifs de la Convention, ainsi qu'à sa mise en œuvre, y compris dans l'environnement numérique. Parmi les actions réalisées par le Ministère, il y a notamment la publication d'une édition spéciale de l'infolettre et d'une ligne du temps relatant les actions du Québec en matière de diversité des expressions culturelles, ainsi que l'annonce de la contribution du gouvernement du Québec au Fonds international pour la diversité culturelle.

La participation du Ministère à la Conférence des Parties, qui se tient tous les deux ans, la mise en place du Groupe de travail sur le numérique et l'organisation d'activités se rattachant au 10^e anniversaire de la Convention expliquent ainsi la hausse du nombre d'activités relativement à l'objectif 14 en 2015-2016.

ACTION INSCRITE AU PLAN ANNUEL DE GESTION DE DÉPENSES 2015-2016

Soutenir TV5 Monde et TV5 Québec Canada

Résultats

TV5 est la première chaîne mondiale de langue française. Elle est distribuée dans 250 millions de foyers, dans plus de 200 pays et territoires, grâce à la diffusion de neuf chaînes régionalisées et deux chaînes thématiques gérées depuis Paris par TV5 Monde et du signal canadien placé sous la responsabilité de TV5 Québec Canada, à Montréal.

À titre de gouvernement bailleur de fonds de TV5, le Québec y développe, depuis trente ans, un partenariat très actif avec les gouvernements de la France, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Suisse et du Canada. Les objectifs du gouvernement du Québec à l'égard de TV5 sont de soutenir la Francophonie, la langue française et de contribuer à la diversité des expressions culturelles; d'offrir au Québec une vitrine internationale et un outil de promotion par la diffusion de ses productions télévisuelles à travers le monde; d'enrichir et de diversifier l'offre au Québec, grâce à la diffusion par TV5 Québec Canada de programmes en langue française en provenance des partenaires européens et africains, via TV5 Monde. Le financement de TV5 est partagé à parts égales entre le MCC et le MRIF.

En 2015-2016, le MCC a versé une contribution annuelle de 460 000 \$ à TV5 Québec Canada et de près de 2,2 M\$ à TV5 Monde. Une somme de 477 500 \$ s'est ajoutée pour le financement des droits des émissions québécoises et canadiennes diffusées par TV5 Monde ainsi que pour les frais de gestion de Télé-Québec, qui est le mandataire du gouvernement du Québec auprès de TV5 Monde. De plus, le MCC a accordé à TV5 Monde une subvention exceptionnelle de 149 489 \$ visant à couvrir une part des coûts de la cyberattaque dont la chaîne a été victime le 8 avril 2015.

À la fin de son année financière, le MCC a versé à nouveau près de 2,7 M\$ à TV5 Monde pour son prochain exercice financier. En vue du financement des droits des émissions québécoises et canadiennes ainsi que des frais de gestion de Télé-Québec, une autre somme de 477 500 \$ a été accordée.

ENJEU

4

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ
DES CONTENUS CULTURELS QUÉBÉCOIS,
PARTICULIÈREMENT DE LANGUE
FRANÇAISE, SUR LES PLATEFORMES
NUMÉRIQUES

ORIENTATION 6

Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique

Le Ministère assure le leadership et agit comme maître d'œuvre pour le développement et la mise en œuvre d'un plan numérique en culture. Pour ce faire, il mobilise l'ensemble de son réseau autour d'une vision intégrée qui embrasse toutes les facettes de la question du numérique. Cette approche est nécessaire afin de se mesurer à l'ampleur des bouleversements et des défis que pose la révolution numérique et d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions. À l'intérieur de ce vaste chantier, chaque partenaire du réseau des sociétés d'État est mis à contribution.

Axe – Les contenus culturels numériques

OBJECTIF 15

Coordonner la mise en œuvre de mesures ciblées pour le développement et l'accès aux contenus culturels numériques en s'appuyant sur une stratégie numérique ministérielle en culture

INDICATEUR

Le nombre de mesures ciblées mises en œuvre

CIBLE

4 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

20

RÉSULTAT 2014-2015

34¹⁹

RÉSULTAT 2013-2014

0²⁰

RÉSULTAT 2012-2013

0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015²¹

Résultats

Lors de la présentation du budget le 4 juin 2014, le gouvernement a annoncé un investissement de 110 M\$ sur sept ans pour le déploiement de la Stratégie culturelle numérique du Québec, soit 100 M\$ réservés au Plan québécois des infrastructures (PQI) et des crédits de fonctionnement supplémentaires de 2 M\$ en 2014-2015 et de 4 M\$ en 2015-2016 ainsi qu'en 2016-2017 octroyés au Ministère. Cette annonce s'est concrétisée par le lancement du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ), le 29 septembre 2014. L'objectif est de donner les moyens aux acteurs du milieu culturel de créer et d'innover dans un contexte technologique en pleine effervescence et de diffuser la culture québécoise au plus grand nombre sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Au total, 54²² mesures concrètes ont été déployées pour les deux premières années de mise en œuvre dans l'ensemble des secteurs d'intervention du Ministère et des sociétés d'État du portefeuille ministériel. Elles s'orientent autour de trois grands axes :

- Créer des contenus culturels numériques;
- Innover pour s'adapter à la culture numérique;
- Diffuser des contenus culturels numériques afin d'assurer leur accessibilité.

Pour l'exercice financier 2015-2016, une somme de près de 22 M\$²³ a été répartie entre des organismes qui travaillent dans les milieux de la culture et des communications, et les sociétés d'État du portefeuille ministériel. Ce tableau résume les 34 mesures mises en œuvre en 2014-2015, dont 29 se poursuivent en 2015-2016, ainsi que les 20 nouvelles mesures, pour un total de 49 en cours en 2015-2016.

19. Dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015, le résultat pour 2014-2015 était de 33. Il faut savoir que 2 mesures prévues en 2014-2015 ont été reportées en 2015-2016. De plus, parmi les 5 mesures qui résultent des conventions signées en 2013-2014 (voir note suivante), 3 mesures ont été réalisées en 2014-2015.

20. Dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014, le résultat de 5 mesures réalisées correspondait à la signature de 5 conventions avec des clients-partenaires. Les mesures ont finalement été mises en œuvre dans les deux années subséquentes, soit 3 en 2014-2015 et 2 en 2015-2016.

21. Résultat révisé en 2015-2016.

22. Le nombre total de mesures prévues pour les deux premières années du PCNQ est de 56, mais les mesures 16 et 34 ont été reportées en 2016-2017.

23. Les sommes proviennent à la fois de l'enveloppe budgétaire dédiée au PCNQ et d'autres enveloppes du Ministère.

SOMMES VERSÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU PCNQ PAR ORGANISME

Organismes	2014-2015		2015-2016	
	Mesures	k\$	Mesures	k\$
Association des cinémas parallèles du Québec	56	500	...	...
Association des médias écrits communautaires du Québec	...	...	25	300
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec	...	...	26	1 000
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1, 39	2 000	4, 5, 6, 39, 44, 45	2 250
Centre d'études sur les médias	43	9	...	...
Compétence culture	...	...	21	175
Conseil des arts et des lettres du Québec	38	300	22, 23, 38	3 500
Conseil du patrimoine culturel du Québec	...	...	3	... ²⁴
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	12	25	12	175
Culture pour tous	14, 37	250	14, 30, 37	300
Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec	...	...	27	750
Ministère de la Culture et des Communications	17, 18	75	17, 18, 35, 53	1 412 ²⁵
Musée d'art contemporain de Montréal	32, 42	1 000	32, 42	1 000
Musée de la civilisation	19, 33, 36, 40	1 000	19, 33, 36, 40	1 000
Musée des beaux-arts de Montréal	13, 28, 41	1 000	13, 28, 41	1 000
Musée national des beaux-arts du Québec	11, 29, 46	1 000	11, 29, 46	1 000
Musée Pointe-à-Callières	...	...	31	148
Regroupement des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	52	750	...	...
Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec	21	25	...	...
Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis	54	5 828	...	...
Société de développement des entreprises culturelles du Québec	7, 8, 9, 10, 47, 49, 50, 51	2 820	7, 8, 9, 10, 47, 48, 49, 50, 51	4 250
Société de la Place des Arts de Montréal	...	...	2	... ²⁶
Société des arts technologiques	...	...	55	800
Société des musées québécois	...	...	15, 24	1 350
Télé-Québec	20	150	20	1 150
Total	34	16 732	49	21 560

Pour en savoir davantage, vous pouvez visiter le site Web culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca.

24. Financée à même les crédits réguliers.

25. La mesure 35 a été financée à même les crédits réguliers.

26. Financée à même les crédits réguliers.

L'ACTUALISATION
DE NOTRE ORGANISATION

ORIENTATION 7

Accroître la performance de notre organisation

Le Ministère a entrepris une démarche de planification stratégique des ressources humaines parallèlement à l'exercice de la planification stratégique ministérielle. Parmi les priorités définies, la gestion des connaissances du personnel représente un pivot important afin que le Ministère dispose des ressources humaines compétentes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Par ailleurs, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés pour soutenir cette démarche.

En ce qui concerne le secteur des services de soutien à la mission (ressources humaines, ressources financières, ressources informationnelles, ressources matérielles), le Ministère ainsi que les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications possèdent des services similaires. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il apparaît nécessaire et opportun de déterminer la façon d'utiliser ce bassin de ressources, de connaissances et d'expertises de manière optimale en vue d'améliorer la performance de l'ensemble des organisations.

**Axe – Des personnes compétentes et motivées
au cœur de l'action****OBJECTIF 16**

Se positionner comme un ministère attractif et soucieux de l'expertise de son personnel

INDICATEUR

La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel

CIBLE

Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

Réalisation d'activités de développement pour le personnel professionnel

Poursuite des activités de développement pour les aspirants cadres

RÉSULTAT 2014-2015

Poursuite des mesures permettant l'attraction du personnel étudiant et stagiaire

Réalisation d'un programme de développement pour les aspirants cadres

RÉSULTAT 2013-2014

Concours pour des conseillères ou des conseillers en développement culturel

Mise en ligne d'une page carrière pour les personnes à la recherche d'un emploi

Réalisation d'entrevues de départ et de groupes de discussion

Lancement d'un programme de mobilité interne

Organisation d'activités de formation pour le personnel d'encadrement

RÉSULTAT 2012-2013

Concours pour des spécialistes en égalité entre les femmes et les hommes

Concours pour des spécialistes en restauration d'œuvres d'art

Mise en place de mesures pour faciliter le recrutement de personnel étudiant ou stagiaire

Réalisation d'entrevues de départ

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014**CIBLE**

Mise en œuvre de 2 projets sur les champs d'expertise stratégique du Ministère d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2015-2016

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre : réalisation de 2 actions

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : réalisation de 2 actions

RÉSULTAT 2014-2015

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre : création de la Direction des relations avec les sociétés d'État

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : réalisation de 7 actions

RÉSULTAT 2013-2014

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre : réalisation de 5 cartographies des connaissances, consolidation de l'unité administrative, participation à 2 groupes de travail

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : adoption d'un plan d'action

RÉSULTAT 2012-2013

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre : réalisation de 4 cartographies des connaissances

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats****Attraction et rétention du personnel**

En novembre 2011, le Ministère s'est doté d'un plan d'action en matière d'attraction et de rétention du personnel pour 2011-2014, afin de se positionner comme un employeur de qualité et de demeurer compétitif dans un contexte où le bassin de main-d'œuvre disponible diminue dans l'ensemble du Québec. Le 31 mars 2014, l'organisation avait terminé la mise en œuvre de toutes les actions prévues au plan d'action.

En 2015-2016, le Ministère a continué de soutenir la rétention des ressources, notamment en organisant des activités de développement pour le personnel professionnel. Dans ce contexte, deux activités de formation ont été offertes à Montréal en juin 2015 sur les thèmes de la rédaction stratégique et du rôle-conseil. Ensuite, trois activités ont été offertes à Québec en novembre 2015, abordant les thèmes de l'éthique, des habiletés politiques dans les organisations, ainsi que de la gestion du temps, des activités et des priorités.

Par ailleurs, le Ministère a élaboré en 2014-2015 un programme de formation pour le personnel intéressé à une carrière en gestion, appelé le programme Aspirants cadres. Étant donné le succès qu'il a remporté, deux nouvelles activités de formation ont été conçues et offertes en 2015-2016 pour les personnes participant à ce programme.

Champs d'expertise stratégique – gestion des connaissances

La Direction des relations avec les sociétés d'État s'est adjoint deux ressources supplémentaires dans le domaine de la gestion de projets et de la communication. Ces personnes sont des atouts qui permettent non seulement d'élargir les champs d'expertise de l'équipe, mais également d'améliorer la performance et l'efficacité du Ministère vis-à-vis des sociétés d'État du portefeuille ministériel.

De plus, différents échanges ont eu lieu avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour développer les connaissances et l'expertise en matière de planification stratégique et de reddition de comptes. Ainsi, le Ministère peut offrir un soutien adéquat aux sociétés d'État lors de la rédaction de leurs documents dans ces domaines.

En ce qui concerne le projet d'expertise stratégique sur le patrimoine, le Ministère maintient son accompagnement et son soutien au personnel professionnel nouvellement arrivé dans cette direction. Aussi, des rencontres téléphoniques ont été mises en place. Depuis octobre 2015, les conseillers et les conseillères en patrimoine de toutes les directions se réunissent, qu'ils soient en région ou au bureau de Québec. Ces rencontres bimestrielles leur permettent d'échanger sur des dossiers patrimoniaux, de partager leur expérience et d'uniformiser les pratiques.

Parallèlement, une ressource est disponible pour répondre aux questions du personnel professionnel des directions régionales en ce qui concerne l'application de la Loi sur le patrimoine culturel lors de travaux sur des biens patrimoniaux. Elle offre un accompagnement, notamment, pour les divers aspects entourant les inspections, les infractions et les sanctions. De plus, les outils et les procédures ont été mis à jour chaque fois que nécessaire au cours de l'année. Ces documents sont disponibles dans Collaboria, un espace d'échange virtuel pour le personnel professionnel. Lors des rencontres bimestrielles, une période de discussion est également consacrée aux infractions, sanctions et inspections.

La réalisation de ces actions a permis de consolider les connaissances du Ministère dans ces secteurs, ce qui clôt la mise en œuvre du projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État et de celui sur le champ d'expertise sur le patrimoine.

Axe – La gouvernance

OBJECTIF 17

Renouveler la gouvernance des sociétés d'État du portefeuille ministériel conformément aux principes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

INDICATEUR

Le nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés

CIBLE

5 d'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017

RÉSULTAT 2015-2016

2

RÉSULTAT 2014-2015

0

RÉSULTAT 2013-2014

0

RÉSULTAT 2012-2013

0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

La modernisation de la gouvernance des sociétés d'État s'est poursuivie en 2015-2016. Ainsi, les lois modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ont été sanctionnées respectivement les 12 juin 2015 et 21 octobre 2015.

Par ailleurs, le projet de loi modernisant la gouvernance des trois musées nationaux, soit le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée de la civilisation, devrait être soumis pour adoption au cours de l'exercice 2016-2017.

Cette démarche vise à respecter les principes et les objectifs de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Le nouveau cadre de gouvernance introduit des exigences accrues en matière de transparence, d'intégrité et de responsabilité.

Axe – Les services partagés

OBJECTIF 18

Soutenir une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel et avec d'autres partenaires

INDICATEUR

Le nombre de mesures réalisées

CIBLE

6 au 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017

RÉSULTAT 2015-2016

2

RÉSULTAT 2014-2015

0

RÉSULTAT 2013-2014

2

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Partage de l'expertise en matière de développement durable

À la suite de l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, chacun des ministères et des organismes visés par la Loi sur le développement durable devait élaborer un plan d'action de développement durable pour le 31 mars 2016. Au sein du portefeuille ministériel, toutes les sociétés d'État sont assujetties à cette loi et devaient produire un tel plan.

Ainsi, pour répondre aux exigences législatives et pour faciliter l'échange de l'expertise et des connaissances en matière de développement durable entre les entités du portefeuille ministériel, un groupe de travail permanent a été créé cette année. Ce dernier est sous la responsabilité de l'officière du développement durable du Ministère.

Les rencontres réalisées au cours de l'année ont favorisé la mise en commun et le partage de l'information, des bonnes pratiques et des expertises en développement durable dans le réseau de la culture.

Exercice de rapprochement entre la Société du Grand Théâtre de Québec et la Société de la Place des Arts de Montréal

Au terme de cet exercice amorcé l'an passé, les deux sociétés ont retenu les éléments de rapprochement les plus porteurs au sujet de la programmation, de la commercialisation, de la mise en marché des spectacles, de la billetterie et de l'administration.

Ainsi, la mise sur pied d'un comité de programmation traitant de projets de production en commun, le partage de matériel promotionnel pour certains spectacles et le regroupement du traitement de dossiers de nature juridique sont quelques actions retenues dans le contexte de ce rapprochement.

Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

Dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, disponible dans le site Web, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services, du traitement des demandes ainsi que du traitement des plaintes.

L'accueil par le personnel

Le personnel du Ministère a accueilli et servi la clientèle avec courtoisie, attention et diligence. De même, il est invité à communiquer de l'information claire, concise, fiable et compréhensible. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

Une réponse a été rédigée ou un accusé de réception a été envoyé aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande. En 2014-2015, l'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier.

La version actualisée des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, à nos services et à nos publications, a été versée dans le site Web du Ministère. Cela s'ajoute à la mise à jour continue du site ministériel et des sites sectoriels relevant du Ministère.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments qu'occupe le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère est quant à lui responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux. Il reste toutefois à l'affût des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées dans les bâtiments qu'il occupe. Les problématiques constatées sont signalées à la SQI.

En 2015-2016, le Ministère a fait déplacer le dispositif d'ouverture automatique de la porte intérieure dans le sas d'entrée principale du sous-sol du 225, Grande Allée Est, à Québec. L'emplacement initial ne laissait pas le dégagement nécessaire recommandé pour l'ouverture de la porte. Il a aussi amorcé les travaux qui mèneront à l'adoption du prochain plan d'action à l'intention des personnes handicapées qui couvrira la période 2016-2019.

Le Ministère a poursuivi les travaux de normalisation visant à rendre accessibles les contenus de ses sites Web pour les personnes handicapées. Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web est présenté dans la section Ressources informationnelles de ce rapport.

Le traitement des demandes

Les clients-partenaires du Ministère ont accès au système di@pason qui permet à la clientèle de produire une demande d'aide financière, de la transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement. Ce service est accessible dans le site Web 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Comme pour tous les systèmes d'exploitation, le Ministère interrompt à l'occasion le système di@pason afin d'effectuer des travaux d'entretien sur l'infrastructure technologique. Lorsque les interruptions de service sont planifiées, les utilisateurs (externes et internes) sont avisés du moment et de la durée de ces dernières.

Le Ministère présente les délais moyens obtenus à la suite du traitement de différentes demandes.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Engagement	Délai moyen obtenu en jours ouvrables			Délai moyen ciblé en jours ouvrables
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Demande d'aide financière				
Nous répondons à toute demande d'inscription à di@pason dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de la demande.	1,8	2,0	1,9	2
Nous informons le demandeur d'aide financière de l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason dans un délai de dix jours ouvrables suivant la réception de la demande.	8,8	6,9	9,4	10
Demande d'autorisation ou de permis				
Nous transmettons la décision à l'égard d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel dans un délai de dix jours ouvrables après la prise de décision par le ministre ²⁷ .	3,8	4,5	4,2	10
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, à moins que la consultation d'une communauté autochtone ne soit requise ²⁸ .	8,6	8,2	10,2	15
Demande d'agrément				
Nous informons le requérant d'un agrément (éditeur, distributeur ou libraire) de l'admissibilité technique de la demande dans un délai de trente jours ouvrables suivant le dépôt du formulaire et des documents exigés.	9,0	17,9	10,7	30
Demande de recommandation				
Nous donnons une réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministre du Revenu du Québec dans un délai de vingt jours ouvrables à partir du dépôt de la demande et des documents exigés.	14,5	23,0	23,7	20

Le traitement des plaintes

Le Ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et aux plaintes qu'il reçoit dans un souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services.

Au cours de l'année 2015-2016, 6 plaintes ont été inscrites au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. L'une d'elles était non recevable et 2 se sont avérées fondées. En 2014-2015, aucune plainte concernant les services ou les programmes du Ministère n'avait été jugée fondée.

Par ailleurs, 11 autres plaintes adressées au Ministère visaient plutôt des tiers²⁹, dont 8 relatives à des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre.

Le Ministère a aussi traité 16 communications (commentaires, suggestions ou attentes), dont la moitié le concernait. Les 8 autres communications visaient des tiers, et aucune de ces dernières n'avait trait à l'une ou l'autre des sociétés d'État du portefeuille ministériel.

Le traitement de l'ensemble des 33 dossiers soumis à l'attention du Ministère a été effectué de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements contenus dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Le temps moyen de traitement des plaintes recevables inscrites au registre a été de 17,8 jours ouvrables, ce qui respecte le délai de 20 jours ouvrables.

RÉPARTITION DES PLAINTES INSCRITES AU REGISTRE DU MINISTÈRE AU 31 MARS

Types de plaintes	2014	2015	2016
	n	n	n
Plaintes fondées qui concernent le Ministère	0	0	2
Plaintes redirigées vers d'autres organisations	9	10	11

27. Libellé et méthode de calcul modifiés en 2013-2014.

28. Libellé modifié en 2013-2014.

29. Des tiers peuvent être des personnes, d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec, dont certains relèvent du ministre de la Culture et des Communications, diverses organisations, des institutions publiques, ou des instances municipales ou fédérales.

4. LA GESTION DES RESSOURCES

Les ressources humaines³⁰

Au 31 mars 2016, le Ministère comptait un effectif de 333 personnes, y compris 7 personnes en préretraite (311 ayant un statut régulier et 22, un statut occasionnel). Il s'agit d'une baisse de 35 personnes par rapport au 31 mars 2015, qui s'explique principalement par le déplacement de 21 personnes des communications vers le ministère du Conseil exécutif et par le non-renouvellement de certains besoins (réduction de la masse salariale).

ÉVOLUTION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS

	2015	2016	Écart
Personnel en place	368	333	- 35

En termes d'équivalents temps complet (ETC), le Ministère a utilisé 310 ETC en 2015-2016.

ÉVOLUTION DES ETC UTILISÉS

	2014-2015	2015-2016	Écart
ETC utilisés	346	310	- 36

PERSONNEL EN POSTE AU 31 MARS 2016 ET ETC UTILISÉS EN 2015-2016 PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	Personnel en poste au 31 mars 2016	ETC utilisés en 2015-2016
Bureau de la sous-ministre	85	79
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	157	143
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	91	88
Total	333	310

Au 31 mars 2016, le Ministère comptait parmi les membres du personnel 226 professionnels, 46 techniciens, 31 personnels de bureau, 26 cadres et 4 administrateurs d'État.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2014		2015		2016	
	n	%	n	%	n	%
Administrateur d'État	4	1,0	5	1,4	4	1,2
Cadre	34	8,5	27	7,3	26	7,8
Professionnel	265	66,1	245	66,6	226	67,9
Technicien	55	13,7	53	14,4	46	13,8
Personnel de bureau	43	10,7	38	10,3	31	9,3
Total	401	100,0	368	100,0	333	100,0

30. Les données incluent l'effectif du Centre de conservation du Québec.

Au cours des trois dernières années, la proportion du personnel dans la région de la Capitale-Nationale, dans celle de Montréal et dans les autres régions a peu fluctué.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	2014		2015		2016	
	n	%	n	%	n	%
Capitale-Nationale	290	72,3	265	72,0	231	69,4
Montréal	36	9,0	36	9,8	35	10,5
Autres régions	75	18,7	67	18,2	67	20,1
Total	401	100,0	368	100,0	333	100,0

Au 31 mars 2016, 18,3 % des membres du personnel étaient âgés de moins de 35 ans, tandis que 81,7 % avaient 35 ans et plus. La proportion du personnel de moins de 35 ans a légèrement diminué par rapport aux années précédentes.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2014		2015		2016	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	90	22,4	78	21,2	61	18,3
35 ans et plus	311	77,6	290	78,8	272	81,7
Total	401	100,0	368	100,0	333	100,0

Le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire présente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Ainsi, les départs volontaires comprennent les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{(Retraites + mutations sorties + démissions)} \\ \text{durant la période de référence}}{\text{Nombre moyen d'employés au MCC} \\ \text{durant la période de référence}} \times 100$$

Au cours de l'année 2015-2016, 36 départs ont eu lieu, dont 18 départs à la retraite, 14 mutations et 4 démissions. Cela correspond à un taux de départ volontaire de 11,5 % pour cette période. Ce taux s'apparente à celui de l'année dernière.

ÉVOLUTION DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Taux de départ volontaire	2013-2014 ³¹	2014-2015 ³²	2015-2016
Ministère de la Culture et des Communications	13,7	11,8	11,5

31. Donnée révisée car celle publiée dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 faisait référence aux 9 premiers mois de l'année 2013-2014.

32. Quinze personnes de la Direction des communications et des affaires publiques ont muté le 31 mars 2015 au ministère du Conseil exécutif. Ces mutations ne sont pas incluses dans le calcul du taux de départ volontaire.

La planification de la main-d'œuvre

Le Ministère a mis à jour l'exercice prévisionnel des départs à la retraite, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018, afin de bien cerner les besoins de main-d'œuvre pour l'année à venir. Ainsi, le nombre total de départs admissibles sans pénalité actuarielle pour 2016-2017 est de 44, ce qui correspond à 14 % de l'effectif régulier au 31 mars 2016. En fonction de ces prévisions, le Ministère a élaboré une stratégie de gestion de l'effectif lui permettant de contribuer aux efforts gouvernementaux d'efficacité dans ce domaine. À travers cette stratégie, le Ministère a également le souci de maintenir une offre de services de qualité et de conserver son effectif en région.

Au cours de l'année 2015-2016, 18 membres du personnel régulier ont pris leur retraite. Le nombre de personnes ayant pris leur retraite a légèrement diminué en 2015-2016 comparativement à l'année précédente qui avait connu 20 départs.

RÉPARTITION DU PERSONNEL RÉGULIER AYANT PRIS SA RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Cadre	0	5	3
Professionnel	10	9	8
Fonctionnaire	8	6	7
Total	18	20	18

La formation

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2015 est de 237 796 \$, ce qui correspond à une somme moyenne de 655,09 \$ allouée par personne. Cela inclut le coût direct de la formation, le coût indirect et le salaire du personnel qui la suit. Ainsi, le Ministère a dépensé 1,0 % de sa masse salariale en formation. Les investissements en formation du Ministère respectent donc les exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre³³, puisqu'ils sont d'au moins 1 % de sa masse salariale.

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

Champ d'activité	2015
	\$
Développement des compétences	116 699,11
Acquisition des habiletés de gestion	40 567,57
Acquisition de nouvelles connaissances technologiques	9 785,69
Soutien aux études et cheminement de carrière	52 633,40
Autres activités de formation	18 110,78

DÉPENSES EN FORMATION PAR ANNÉE CIVILE

	2013	2014	2015
Proportion de la masse salariale	1,8 %	1,8 %	1,0 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,8	2,8	1,7
Somme moyenne allouée par personne	1 172,80 \$	1 126,31 \$	655,09 \$

En 2015, le nombre de jours de formation suivie est de 73,2 pour les cadres, de 449,6 pour le personnel professionnel et de 83,0 pour le personnel fonctionnaire.

JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2013	2014	2015
	n	n	n
Cadre	235,3	106,1	73,2
Professionnel	727,8	843,9	449,6
Fonctionnaire	133,3	182,0	83,0

Les règles pour les bonis au rendement

Le Ministère rend compte des bonis versés pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Au cours de l'année financière 2015-2016, aucun boni au rendement n'a été accordé au personnel d'encadrement ou aux personnes titulaires d'un emploi supérieur.

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2015-2016 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1^{er} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

Catégorie d'emploi	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadre	0	0 \$
Titulaire d'emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	0	0 \$

33. Le calcul de l'investissement en formation se fait sur l'année civile en vertu de cette loi.

Les ressources financières

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2015-2016 s'établissait à 646,9 M\$. Les dépenses probables du Ministère pour 2015-2016 s'élèvent à 652,6 M\$ comparativement aux dépenses réelles de 635,1 M\$ de l'année précédente, ce qui représente une hausse de 17,5 M\$. La variation s'explique, en majeure partie, par l'octroi de crédits supplémentaires pour le financement de l'Orchestre symphonique de Montréal, qui était auparavant financé par Loto-Québec par l'intermédiaire d'un compte à fin déterminée, ainsi que par diverses mesures annoncées au Discours sur le budget concernant notamment la mise en œuvre du Plan culturel numérique, le soutien accru à certaines sociétés d'État (Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et Musée de la civilisation) et aux ententes de développement culturel. Toutefois, cette hausse a été compensée par diverses mesures d'économie et d'efficacité mises en place par le Ministère afin de participer aux efforts budgétaires de l'ensemble du gouvernement du Québec.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES 2015-2016 PAR SUPERCATÉGORIE

Supercatégorie	M\$	%
Rémunération	26,0	4,0
Fonctionnement	25,7	3,9
Transfert	597,3	91,5
Service de la dette	3,6	0,6
Total	652,6	100,0

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE

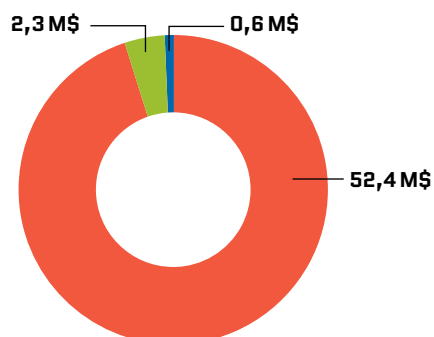
Programme budgétaire	Dépenses réelles		Dépenses probables	Écart	Variation ³⁴	Budget de dépenses
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Entre les dépenses		2015-2016
	M\$	M\$	M\$	2014-2015 et	2015-2016	M\$
				M\$	%	
01 Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec						
Gestion interne et soutien	56,6	55,7	52,4	-3,3	-5,9	55,2
Administration	39,1	37,4	35,1	-2,3	-6,1	36,5
Partenariat public-privé ³⁵	17,5	18,3	17,3	-1,0	-5,5	18,7
Centre de conservation du Québec	2,6	2,5	2,3	-0,2	-8,0	2,3
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6
Sous-total	59,8	58,8	55,3	-3,5	-6,0	58,1
02 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État						
Action culturelle et communications	173,9	164,8	162,5	-2,3	-1,4	163,2
Musées nationaux	63,1	67,1	69,9	2,8	4,2	67,3
Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	21,3	21,8	21,4	-0,4	-1,8	23,0
Société de développement des entreprises culturelles	68,1	63,8	67,2	3,4	5,3	63,5
Société de télédiffusion du Québec	60,5	61,5	59,2	-2,3	-3,7	59,6
Conseil des arts et des lettres du Québec	90,3	94,5	107,4	12,9	13,7	106,9
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	74,2	73,8	73,0	-0,8	-1,1	75,2
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	28,5	29,0	36,7	7,7	26,6	30,1
Sous-total	579,9	576,3	597,3	21,0	3,6	588,8
Total	639,7	635,1	652,6	17,5	2,8	646,9

34. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2014-2015.

35. Maison symphonique de Montréal.

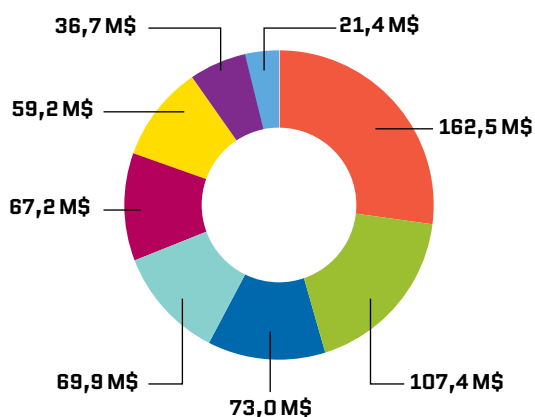
VENTILATION DES DÉPENSES PROBABLES 2015-2016 DU MINISTÈRE³⁶ PAR PROGRAMME

PROGRAMME 01

GESTION INTERNE, CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC
ET CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

	55,3 M\$	8,5 %
Gestion interne et soutien	52,4 M\$	8,0 %
Administration	35,1 M\$	5,4 %
Partenariat public-privé	17,3 M\$	2,7 %
Centre de conservation du Québec	2,3 M\$	0,4 %
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,6 M\$	0,1 %

PROGRAMME 02

SOUTIEN À LA CULTURE, AUX COMMUNICATIONS
ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

	597,3 M\$	91,5 %
Programmes d'aide du Ministère	162,5 M\$	24,9 %
CALQ	107,4 M\$	16,4 %
Fonctionnement	6,1 M\$	0,9 %
Programmes d'aide	101,3 M\$	15,5 %
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	73,0 M\$	11,2 %
Fonctionnement	72,0 M\$	11,0 %
Programmes d'aide	1,0 M\$	0,2 %
Musées nationaux	69,9 M\$	10,8 %
Musée de la civilisation	27,0 M\$	4,1 %
Musée des beaux-arts de Montréal	16,0 M\$	2,5 %
Musée national des beaux-arts du Québec	17,4 M\$	2,7 %
Musée d'art contemporain de Montréal	9,5 M\$	1,5 %
SODEC	67,2 M\$	10,3 %
Fonctionnement	7,3 M\$	1,1 %
Programmes d'aide	59,9 M\$	9,2 %
Société de télédiffusion du Québec	59,2 M\$	9,1 %
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	36,7 M\$	5,6 %
SPAM et SGTQ	21,4 M\$	3,2 %
Société de la Place des Arts de Montréal	15,3 M\$	2,3 %
Société du Grand Théâtre de Québec	6,1 M\$	0,9 %

36. Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses.

Le partenariat public-privé

Le Ministère a conclu, le 22 avril 2009, une entente de partenariat public-privé³⁷ visant la conception, la construction, le financement, l'entretien et l'exploitation de la Maison symphonique de Montréal (MSM). Inaugurée le 7 septembre 2011 et dotée d'une capacité d'accueil maximale de 2 117 places assises, la MSM a comme utilisateurs l'Orchestre symphonique de Montréal et la Société de la Place des Arts de Montréal.

Au 31 mars 2016, le Ministère évalue l'engagement gouvernemental à 266,8 M\$ d'ici la fin de l'entente au 31 mai 2038. Cet engagement est principalement attribuable aux obligations du gouvernement relativement aux taxes foncières, à la dette ainsi qu'aux services d'entretien et d'exploitation de cette infrastructure culturelle.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2016, le taux d'occupation³⁸ de la MSM est de 79,0 %, soit un taux légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent qui était de 82,2 %. Au cours de l'exercice 2015-2016, quelque 693 événements, dont 177 concerts, ont été réalisés comparativement à 571 événements, dont 174 concerts, en 2014-2015.

ÉVÉNEMENTS TENUS À LA MAISON SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL DU 1^{er} AVRIL AU 31 MARS

Événements	2014-2015	2015-2016
Concerts	174	177
Répétitions, montages et démontages	221	225
Réceptions, réunions et conférences	137	208
Visite de la salle	20	59
Photos, tournages, auditions et enregistrements	19	24
Total	571	693

TAUX D'OCCUPATION DE LA MAISON SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL DU 1^{er} AVRIL AU 31 MARS

	2014-2015	2015-2016
Nombre de jours où il s'est tenu au moins un événement	300	289
Nombre de jours dans cette période	365	366
Taux d'occupation	82,2 %	79,0 %

37. Décret n° 423-2009 du 8 avril 2009.

38. Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de journées où un événement s'est tenu et le nombre total de jours au cours de l'exercice financier. Un événement peut correspondre à un concert, au montage ou démontage de la salle, à un enregistrement, une audition, un tournage, une conférence, une réunion, une réception, une visite de la salle ou une activité d'entretien.

Les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles constituent un des moyens privilégiés par le Ministère pour soutenir sa mission et ses orientations stratégiques. Elles contribuent de manière considérable aux activités ministérielles et elles appuient la mise en œuvre des initiatives gouvernementales.

En 2015-2016, le Ministère a poursuivi ses efforts pour mettre à niveau ses actifs informationnels. Le projet de rehaussement de l'infrastructure réseautique est bien amorcé. Ces travaux visent à assurer la qualité et la performance des communications entre les serveurs et les postes de travail du Ministère. Ces améliorations permettront également de soutenir efficacement les nouvelles technologies de téléphonie IP dont l'implantation est prévue par la suite.

L'analyse préliminaire des travaux de modernisation des systèmes du patrimoine est amorcée. Le document qui sera produit définira les paramètres d'un projet de refonte de l'ensemble des systèmes de gestion et de diffusion du patrimoine culturel du Ministère.

Le budget prévisionnel de l'année 2015-2016 s'élevait à 6,2 M\$, tandis que les dépenses et les investissements réels ont totalisé 4,7 M\$.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2015-2016

Total	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart	Explication sommaire des écarts
	k\$	k\$	%	
Activités d'encadrement	284,9	259,2	-9,0	Le taux générique utilisé pour les prévisions est plus élevé que le taux réel des ressources.
Activités de continuité	3 350,1	3 197,0	-4,6	L'écart est négligeable.
Projets	2 889,0	1 285,9	-55,5	Des délais administratifs ont conduit au report de certaines activités prévues en 2015-2016.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	6 524,0	4 742,1	-27,3	

Les principaux projets

Le Ministère présente les principaux projets de 2015-2016 ayant une incidence sur la prestation de services et la performance gouvernementale. Les projets mentionnés dans cette section sont ceux en phase de réalisation et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$.

Évolution majeure à di@pason

Le système de mission du Ministère, appelé di@pason, permet la gestion de l'aide financière et le suivi des demandes administratives. Dans le but d'assurer la pérennité du système, des travaux de modernisation ont démarré en 2013-2014. Le projet visait une révision majeure de certains aspects du système et l'ajout de quelques fonctions. Le projet a été suspendu au cours de l'année 2014-2015, faisant place à d'autres priorités. Les travaux ont été achevés durant l'année 2015-2016.

Rehaussement de l'infrastructure réseautique

Pour remédier à une certaine désuétude technologique, les commutateurs et les routeurs doivent être remplacés. Ces travaux visent à maintenir la qualité et la performance des communications entre les serveurs et les postes de travail du Ministère. De plus, ils doivent prévoir la capacité nécessaire pour supporter les communications de téléphonie filaire. À cette fin, des travaux supplémentaires ont dû être amorcés durant l'année 2015-2016 pour remplacer une partie du câblage et ainsi répondre aux nouvelles exigences en matière de technologie IP. Le projet est bien avancé et il devrait se terminer en 2016-2017 comme planifié.

Modernisation de la téléphonie filaire

Le système téléphonique du Ministère est désuet. Il sera remplacé en 2016-2017 par des équipements utilisant la technologie IP, lorsque les travaux de rehaussement de l'infrastructure réseautique seront suffisamment avancés.

Remplacement du système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec

Pour pallier la désuétude du système actuellement utilisé, il est prévu de le remplacer par une solution progicielle. Les démarches d'acquisition effectuées en 2015-2016 n'ont pas été fructueuses. Une nouvelle stratégie de réalisation a été établie et sera confirmée par les résultats du banc d'essai d'un logiciel libre débuté en mars 2016.

Remplacement de COBA

La solution actuelle de gestion des documents papier est dépassée et elle sera remplacée par le logiciel libre Constellio. Le démarrage du projet a été reporté de quelques mois, le temps de bien préciser les modalités contractuelles entre le Ministère et le fournisseur qui l'accompagnera pour l'intégration. Des travaux préparatoires ont été réalisés en 2015-2016, notamment en regard de la migration des données vers la nouvelle solution.

Migration des applications Oracle vers la version 11G

Le Ministère procède à la migration de ses applications utilisant les technologies Oracle version 10.2.0.4 vers la version 11G. Le projet a démarré plus tard que prévu, mais il devrait être terminé dans les délais annoncés, en 2016-2017.

Centre de documentation numérique en archéologie

Ce projet consiste à numériser l'ensemble des rapports de recherches archéologiques et à les rendre disponibles par accès sécurisé dans le Web. En 2015-2016, 30 % des documents ont été numérisés.

Le Ministère présente des renseignements supplémentaires sur ces sept projets.

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2015-2016

Principaux projets	État d'avancement prévu	État d'avancement réel	Explication sommaire des écarts
	%	%	
Évolution majeure à di@pason	100	100	La réalisation des travaux a été achevée durant l'année.
Rehaussement de l'infrastructure réseautique	90	67	Des travaux supplémentaires ont été réalisés cette année pour remplacer une partie du câblage afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de téléphonie IP.
Modernisation de la téléphonie filaire	100	15	Ce projet est fortement dépendant de certains travaux de rehaussement de l'infrastructure réseautique.
Remplacement du système de planification et de contrôle du CCQ	100	23	Aucune proposition n'a été retenue à la suite de l'appel d'offres publié durant l'année.
Remplacement de COBA	91	12	Délais administratifs.
Migration des applications Oracle vers la version 11G	87	8	Le projet a été amorcé plus tard que prévu.
Centre de documentation numérique en archéologie	96	6	Délais administratifs.

LISTE DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2015-2016

Principaux projets	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Explication sommaire des écarts
	ETC	ETC	k\$	k\$	
Évolution majeure à di@pason	0,2	0,2	165,0	159,7	
Rehaussement de l'infrastructure réseautique	0,2	0,4	331,5	594,5	Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour remplacer une partie du câblage afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de téléphonie IP.
Modernisation de la téléphonie filaire	0,4	0,1	571,5	61,5	Ce projet est fortement dépendant de certains travaux de rehaussement de l'infrastructure réseautique.
Remplacement du système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec	0,3	0,2	329,8	47,6	Aucune proposition n'a été retenue à la suite de l'appel d'offres publié durant l'année.
Remplacement de COBA	1,5	0,2	284,8	39,1	Délais administratifs.
Migration des applications Oracle vers la version 11G	1,7	0,2	323,2	28,6	Le projet a été amorcé plus tard que prévu.
Centre de documentation numérique en archéologie	0,5	0,1	335,0	20,6	Délais administratifs.

Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En mai 2011, trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web ont été adoptés : standards des sites Web, des documents téléchargeables et du contenu multimédia. Ces standards ont pour objectif de faciliter l'utilisation du Web par toute personne, handicapée ou non, et ils s'appliquent à l'ensemble des ministères et organismes.

En 2015-2016, le Ministère a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web sur ses sites au fur et à mesure de l'intégration des modifications qui y ont été apportées.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2015-2016

	Élément de réponse ou explication
Liste des sections ou des sites Web toujours non conformes	
www.agenda21c.gouv.qc.ca	Il est prévu que le contenu de ce site sera intégré au site ministériel au cours de l'année 2016-2017.
www.prixduquebec.gouv.qc.ca	Une refonte du site était prévue à l'occasion du 40 ^e anniversaire des Prix du Québec, mais le Ministère s'appuiera sur la stratégie Web gouvernementale quant à l'avenir de ce site.
www.prix-qwb-litteraturejeunesse.org	Il est prévu que le contenu de ce site sera intégré au site ministériel au cours de l'année 2016-2017.
Applications ministérielles	Une refonte ou des investissements majeurs sont nécessaires pour soutenir les standards d'accessibilité.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Une attention particulière et continue sur les standards d'accessibilité est portée lors de l'intégration de nouveaux contenus dans les sites Web existants. Chaque fichier déposé dans les sites Web contient des métadonnées assurant une accessibilité de base. Afin de respecter le standard sur l'accessibilité du multimédia, des efforts constants sont investis pour notamment fournir des textes de transcription pour les vidéos ou les outils multimédias diffusés.
Liste des obstacles et des situations particulières	Le manque de ressources humaines et financières. Certaines contraintes techniques ne permettent pas de se conformer aux standards d'accessibilité sans des investissements majeurs.
Ressources mises à contribution	Les personnes-ressources de la Direction des communications et des affaires publiques et de la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire, ainsi que les édimestres des secteurs de mission, sont mis à profit pour l'accessibilité des sites Web sous la responsabilité de l'organisation.
Prévision d'une refonte	Oui Les démarches de refonte ont été suspendues à la suite du moratoire du 19 août 2015 instauré par le Conseil des ministres. Le Ministère est en attente de la stratégie globale du Web gouvernemental et des médias sociaux.
Élaboration d'un plan d'action	Non
Démarche de sensibilisation et de formation	Oui Des membres de l'équipe Web ont assisté à des ateliers de perfectionnement sur l'accessibilité du Web.

5. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

L'accès à l'égalité en emploi

Le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

Données globales

PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2015-2016

	Régulier ³⁹	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Personnel embauché	16	24	70	9	119
Personnel en place au 31 mars 2016	311	22	15	1	349

Embauche de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres de groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier en vue de hausser leur représentativité dans la fonction publique. Ces groupes comprennent les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées.

Au cours de l'année 2015-2016, une proportion de 12,5 % du personnel embauché à un poste régulier étaient membres de groupes cibles.

TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2015-2016

Statut d'emploi	Embauche totale 2015-2016	Nombre de membres de groupes cibles embauchés					Taux d'embauche par statut d'emploi ⁴⁰
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	%
Régulier	16	1	1	0	0	2	12,5
Occasionnel	24	0	1	0	1	2	8,3
Étudiant	70	4	2	2	1	9	12,9
Stagiaire	9	1	0	0	0	1	11,1
Total	119	6	4	2	2	14	11,8
Taux d'embauche par groupe cible ⁴¹		5,0 %	3,4 %	1,7 %	1,7 %	11,8 %	

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
	%	%	%	%	%
Régulier	25,0	25,0	21,9	25,0	12,5
Occasionnel	11,3	6,6	12,5	4,8	8,3
Étudiant	19,2	17,5	27,9	16,3	12,9
Stagiaire	15,8	17,4	11,1	25,0	11,1
Total	17,0	16,3	21,7	15,4	11,8

39. Ces données n'incluent que les embauches par recrutement.

40. Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées selon un statut d'emploi donné et l'embauche totale pour ce statut en 2015-2016.

41. Rapport entre le nombre total de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2015-2016.

Représentativité de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental concernant la représentativité des membres des communautés culturelles est d'atteindre une cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle est une représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS

Groupe cible	2014		2015		2016	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
	n	%	n	%	n	%
Communautés culturelles	26	7,4	26	7,9	26	8,4
Autochtones	2	0,6	2	0,6	2	0,6
Anglophones	5	1,4	5	1,5	6	1,9
Personnes handicapées	1	0,3	1	0,3	0	0,0
Total	34	9,7	34	10,3	34	10,9

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Communautés culturelles	2	0,6	18	5,8	4	1,3	2	0,6	26	8,4
Autochtones	0	0,0	1	0,3	1	0,3	0	0,0	2	0,6
Anglophones	0	0,0	6	1,9	0	0,0	0	0,0	6	1,9
Personnes handicapées	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	2	0,6	25	8,0	5	1,6	2	0,6	34	10,9

Représentativité des femmes

Pour l'année 2015-2016, le taux d'embauche des femmes s'élève à 69,7 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 68,8 %.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2015-2016 PAR STATUT D'EMPLOI

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Personnel embauché	16	24	70	9	119
Nombre de femmes embauchées	10	20	49	4	83
Taux d'embauche des femmes	62,5 %	83,3 %	70,0 %	44,4 %	69,7 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2016

	Personnel d'encadrement ⁴²	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif régulier (hommes et femmes)	30	209	45	27	311
Nombre de femmes	17	132	41	24	214
Taux de représentativité des femmes	56,7 %	63,2 %	91,1 %	88,9 %	68,8 %

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Chaque année, le Ministère fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et de ses objectifs en informant l'ensemble des gestionnaires du début de la période pour soumettre des projets d'emplois et en offrant un accompagnement personnalisé s'ils désirent présenter un projet.

NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PDEIPH

Automne 2013 [cohorte 2014]	Automne 2014 [cohorte 2015]	Automne 2015 [cohorte 2016]
0	2	2

NOMBRE DE NOUVEAUX PARTICIPANTS AU PDEIPH ACCUEILLIS DU 1^{er} AVRIL AU 31 MARS

2013-2014	2014-2015	2015-2016
0	0	0

Afin de sensibiliser les gestionnaires à l'embauche de personnes handicapées, le Ministère porte une attention particulière à la représentation de celles-ci au sein des candidatures proposées pour pourvoir des postes vacants.

42. Inclut les administrateurs d'État et les cadres.

L'allègement réglementaire et administratif

En vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 322014), les ministères et les organismes responsables de l'élaboration des normes touchant les entreprises doivent notamment se doter d'un mécanisme de révision de ces normes. Ainsi, conformément à cette politique, le Ministère a adopté en 2015-2016 un tel mécanisme. Ce dernier comprend, entre autres, la création d'un comité de révision interne chargé de voir à la mise en place et au bon fonctionnement du mécanisme de révision des normes, de même qu'à la coordination des travaux de révision et à la réalisation rigoureuse du processus de révision; il comprend également l'élaboration d'un plan de révision quinquennal des normes législatives et réglementaires qui ont des répercussions sur les entreprises ou qui concernent les entreprises.

Le suivi de la politique linguistique

En 2015-2016, le Ministère a poursuivi ses efforts afin de faire respecter la Charte de la langue française et les politiques à incidence linguistique tant au sein de son organisation qu'auprès de ses clientèles. Diverses actions ont également été mises en œuvre pour assurer la qualité du français dans l'ensemble du Ministère.

C'est ainsi que le Plan d'action annuel 2015-2016 a été adopté par le Comité permanent chargé de l'application de la politique linguistique ministérielle. Une activité importante a été organisée en vue de poursuivre la sensibilisation au bon usage du français. Il s'agit de la Dictée de la sous-ministre, organisée dans le contexte de la Francofête. Elle a été tenue le 23 mars 2016, et 36 personnes y ont participé.

Afin de stimuler l'intérêt pour la qualité de la langue, trois capsules linguistiques et un jeu linguistique ont également été publiés dans l'intranet ministériel. De plus, des avis linguistiques ont été donnés à la suite de demandes particulières formulées par des membres du personnel ou des gestionnaires. La mise à jour du document intitulé Questions – réponses sur l'usage du français au ministère de la Culture et des Communications, un outil conçu à l'interne pour consigner les avis linguistiques émis au fil du temps par le mandataire et la langagière, a été effectuée.

QUESTIONS RELATIVES AU COMITÉ PERMANENT ET AU MANDATAIRE

	Réponses
Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Oui
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Oui

QUESTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

	Réponses
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	Étape 6
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	26 juin 2013

QUESTIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE ADOPTÉE APRÈS MARS 2011

	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, lesquelles?	
‣ Manchettes dans l'intranet	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
‣ prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	Oui
‣ prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	Non

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Ministère s'est assuré avec rigueur de l'application et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ainsi, des avis ou des recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Cette année, le Ministère a reçu et traité 172 demandes présentées conformément à la Loi, soit 32 % de plus que lors des deux années précédentes. La majorité des demandes provenaient d'une entreprise privée (48 %), d'une citoyenne ou d'un citoyen (19 %) ou d'un membre des médias (14 %). Environ 9 % des demandes émanaient d'une association, d'un regroupement ou d'un organisme à but non lucratif, 7 % d'un parlementaire et 3 % d'un organisme public. Les tableaux suivants détaillent le traitement de ces demandes.

TYPE DE RÉPONSE FOURNIE AUX DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS

Type de réponse fournie	2014		2015		2016	
	n	%	n	%	n	%
Réponse positive	49	42	49	42	37	21
Réponse négative	10	8	9	8	12	7
Réponse partielle (art. 14)	20	17	27	23	34	20
Document non détenu	26	22	23	19	79	46
Demande retirée par le requérant	9	8	6	5	2	1
Demande en traitement au 31 mars	4	3	4	3	8	5
Total	118	100	118	100	172	100

DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS

Délai de réponse	2014		2015		2016	
	n	%	n	%	n	%
À l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	70	59	60	51	97	56
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	29	25	40	34	42	24
Délai additionnel de 35 jours, lorsque nécessaire d'aviser un tiers ayant fourni des renseignements susceptibles d'être confidentiels (art. 25 et 49)	8	7	5	4	18	11
Demande traitée hors délai	7	6	9	8	7	4
Demandes en traitement au 31 mars	4	3	4	3	8	5
Total	118	100	118	100	172	100

La mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

À la suite des modifications apportées au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels en février 2015, le Ministère s'est assuré, avec diligence, de la diffusion des documents, notamment en respectant les délais prescrits pour les diffusions trimestrielles et les diffusions des réponses aux demandes d'accès, mais également en mettant à la disposition des citoyens et des citoyennes une information fiable et de qualité.

La diffusion des études et des rapports de recherche ou de statistiques

En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère diffuse dans son site Web, les études et les rapports qui présentent un intérêt pour l'information du public.

L'égalité entre les femmes et les hommes

La mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 s'est terminée le 31 mars 2015. Le plan d'action s'inscrivait dans la poursuite des grandes orientations de la politique gouvernementale. Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait et contenait plus d'une centaine d'initiatives. Certaines étaient sous la responsabilité du Ministère.

Durant l'année 2015-2016, le Ministère a collaboré avec le Secrétariat à la condition féminine à la préparation du prochain plan d'action.

En ce qui concerne le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, la mise en œuvre de l'action sous la responsabilité du Ministère s'est achevée le 31 mars 2015.

Le développement durable

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a poursuivi ses efforts en matière de développement durable, en plus de travailler à l'élaboration de son troisième plan d'action de développement durable pour la période 2016-2020.

Dans les réalisations notables de l'année, soulignons l'adoption et la mise en œuvre de son processus interne de prise en compte des principes de développement durable dans toutes ses actions d'élaboration et de révision de projets de lois, de règlements, de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière. En effet, depuis 2010, le Ministère examine de plus en plus attentivement ses actions à la lumière des principes de développement durable, mais l'adoption de ce processus inscrit encore davantage les principes de développement durable et les trois principes proposés par l'Agenda 21 de la culture (A21C) en 2012 dans ses processus internes de prise de décision.

De plus, afin de poursuivre ses efforts en matière de réduction des frais de déplacement et de promotion des moyens de transport écoresponsables, le Ministère s'est abonné au service d'autopartage Communauto. Ainsi, le personnel du 225, Grande Allée Est, à Québec, et celui du bureau de Gatineau peuvent désormais utiliser ce moyen de transport pour leurs déplacements professionnels. Les résultats démontrent que Communauto est une solution intéressante en termes de coûts et d'émissions de gaz à effet de serre par rapport au taxi et à la location de voiture.

Par ailleurs, dans le contexte de l'élaboration de son plan d'action de développement durable 2016-2020, le Ministère a poursuivi ses travaux, en étroite collaboration avec les différentes unités administratives, en plus de partager le fruit de ses réflexions avec les responsables de développement durable des organismes et des sociétés d'État du réseau ministériel de la culture. Préparé conformément à l'article 15 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1), ce troisième plan prendra notamment appui sur les avancées des deux premiers (2009-2013 et 2013-2015), la vision proposée par l'A21C et les premiers résultats du Chantier gouvernemental en culture. Il décrira les actions sélectionnées pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et à la vision énoncée, soit une « société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle⁴³ ».

43. Extrait de la vision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, page 15.

Suivi de la recommandation du commissaire au développement durable

Le rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2014-2015, y inclus les résultats des travaux du commissaire au développement durable, a été déposé le 11 juin 2014 à l'Assemblée nationale. Ce rapport recommande aux entités vérifiées d'accroître leurs efforts afin d'adapter leurs pratiques de gestion pour que l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et les organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite des recommandations ou des commentaires formulés par le commissaire au développement durable.

RECOMMANDATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE ET MESURES PRISES PAR CE DERNIER

Recommandation adressée aux entités vérifiées	Mesures prises par le Ministère
Accroître les efforts afin d'adapter leurs pratiques de gestion pour que l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable	Formalisation d'une structure de gouvernance ministérielle en développement durable Adoption d'un processus interne formel de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le ministère de la Culture et des Communications Suivi du plan d'action de la mise en œuvre de la recommandation par le comité de vérification interne

Pour l'année 2015-2016, le Ministère a terminé la mise en œuvre des deux dernières mesures, respectivement en juin et en octobre 2015. La première mesure a, quant à elle, été réalisée à 70 %. En effet, bien que certains éléments de la structure de gouvernance ministérielle en développement durable restent à compléter, la plupart des éléments ont été mis en place. Le travail se poursuivra en 2016-2017.

L'occupation et la vitalité des territoires (OVT)

Le gouvernement du Québec a rendu publique, le 10 novembre 2011, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, adoptée le 5 avril 2012, amène les ministères et les organismes publics concernés à concourir à l'atteinte des objectifs de la stratégie, en se guidant sur ses principes.

Le Ministère partage la vision, les principes et les orientations de la stratégie en vue de maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et du développement de l'ensemble des territoires.

Le Ministère s'est engagé à réaliser des mesures pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie par l'intermédiaire de certains objectifs du plan stratégique dont la mise en œuvre a été prolongée jusqu'au 31 mars 2017.

OBJECTIFS DU MINISTÈRE INSCRITS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 RETENUS AFIN DE CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

Orientations de la Stratégie OVT	Objectifs de la Stratégie OVT	Plan stratégique 2012-2016
4.1 Agir pour mieux habiter nos territoires		
4.1.1 La fierté d'appartenir à une communauté	Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance	Objectif 7 Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel
	Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel	Objectif 8 Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel
4.1.4 Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques	Objectif 9 Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions
Élément transversal concourant à l'OVT		
		Objectif 3 Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis

Les résultats qui concourent à l'OVT présentés dans la section du plan stratégique sont reconnaissables par le symbole :

OVT

Indicateur gouvernemental OVT en patrimoine culturel

Le gouvernement a adopté une liste d'indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires. Parmi celle-ci, un indicateur a trait au patrimoine culturel. L'indicateur mesure le nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Deux statuts peuvent être octroyés par les municipalités : la citation et l'identification. La citation est conférée à des biens mobiliers (objets et documents) dont la municipalité a la propriété ainsi qu'à des biens immobiliers (immeubles patrimoniaux et sites patrimoniaux) situés sur son territoire. L'identification est décernée à des personnages, des événements, des lieux historiques ainsi qu'à des éléments du patrimoine immatériel qui peuvent être définis comme des savoir-faire, connaissances, expressions, pratiques et représentations transmis de génération en génération. Pour ce faire, les municipalités agissent par voie de règlement en vue de la protection de leur patrimoine.

Pour relever le défi de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel, le gouvernement du Québec a mis sur pied un fonds permettant d'accroître et de stabiliser les subventions destinées au patrimoine : le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ). Composé de cinq volets, le fonds est affecté au soutien financier de mesures favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois.

Le volet 2 de ce fonds – Protection ou mise en valeur des immeubles et sites d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités – rend admissible à une aide financière toute personne (physique ou morale) propriétaire de biens d'intérêt patrimonial significatif protégés par une municipalité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, ou faisant l'objet de mesures de protection en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ces dernières années, le Ministère constate que le nombre de statuts légaux attribués par les municipalités est à la baisse. Plusieurs facteurs locaux peuvent expliquer cette diminution. Parallèlement, les sommes disponibles dans le volet 2 du FPCQ ont diminué. Il en résulte un soutien financier réduit pour les propriétaires d'immeubles patrimoniaux cités par les municipalités.

Enfin, bien que l'indicateur OVT en patrimoine culturel permette de suivre l'évolution du nombre de statuts légaux attribués par les municipalités, il ne peut pas être, à lui seul, représentatif de la vitalité culturelle des communautés.

La Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, afin d'accroître le bien-être de la population québécoise.

La politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

La Politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Les revenus perçus par le Ministère concernant les services rendus en application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, lesquels se sont établis à 1 112 345 \$ au cours de l'année 2015-2016, ainsi que les services de restauration, d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation rendus par le Centre de conservation du Québec (CCQ), lesquels ont généré 1 465 040 \$ pour le même exercice financier. Ces revenus sont comptabilisés à l'intérieur de comptes à fins déterminées et servent à payer leurs dépenses. De l'information supplémentaire sur la tarification du CCQ est présentée dans la section qui traite de la reddition de comptes de ce dernier.

Les organismes et les sociétés d'État rendent compte de la tarification de leurs biens et services dans leur rapport annuel de gestion ou d'activité, et ce, depuis 2010-2011.

La gestion et le contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Gestion et contrôle des effectifs

Cette loi demande aux organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique de faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de leurs effectifs et de l'atteinte de la cible qui leur a été attribuée. En 2015-2016, le Ministère a utilisé 309,7 ETC. La cible fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée, puisqu'elle était de 348 ETC.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DU 1^{er} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

Corps d'emploi	ETC utilisés	Nombre de personnes au 31 mars 2016
Personnel d'encadrement et administrateur d'État	29,8	30
Personnel professionnel	203,8	226
Personnel de bureau, technicien et assimilé	76,1	77
Sous-total	309,7	333
Étudiants et stagiaires	... ⁴⁴	16
Total	309,7	349

Renseignements relatifs aux contrats de services

En vertu de l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état, tout organisme public qui s'est vu attribuer un niveau d'effectif en application de la sous-section 2 de la section III doit présenter, dans son rapport annuel, les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus déterminés par le Conseil du trésor.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS DU 1^{er} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ⁴⁵	21	1 261 914,00 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ⁴⁶	8	973 133,84 \$
Total des contrats de services	29	2 235 047,84 \$

Les recommandations du Vérificateur général du Québec

En 2015-2016, le Ministère n'a pas fait l'objet de vérification de la part du Vérificateur général du Québec ni du commissaire au développement durable.

Par contre, ce dernier a réalisé une vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'application de la Loi sur le développement durable en 2013-2014. Pour en savoir davantage sur la mise en œuvre des mesures prises par le Ministère à ce sujet, se référer à la section sur le développement durable du présent rapport.

44. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Secrétariat du Conseil du trésor.

45. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

46. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

6. LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC



Lyophilisateur climatique construit sur mesure et installé sur le toit du CCQ pour le traitement des pièces de bois archéologique surdimensionnées
Photo : CCQ

Le ministère de la Culture et des Communications présente de l'information détaillée sur la reddition de comptes du Centre de conservation du Québec (CCQ) au regard du Plan d'action 2015-2016 et des engagements de la Convention de performance et d'imputabilité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

La présentation

Depuis sa création le 1^{er} avril 1979, le CCQ fait partie intégrante du ministère de la Culture et des Communications. Ses services et ses ressources sont régis par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

La mission

Le CCQ contribue à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier, archivistique, archéologique et à certains éléments du patrimoine architectural du Québec en vue de conserver et de mettre en valeur l'héritage culturel du Québec. Pour ce faire, il fournit des services professionnels d'expertise et de restauration, il sensibilise les intervenants en patrimoine à l'importance de la conservation préventive et il encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier et immobilier du Québec.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2016, le CCQ comptait sur un effectif de 33 employés et employées (28 réguliers et 5 occasionnels) comme l'an passé.

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU CCQ EN PLACE AU 31 MARS PAR CORPS D'EMPLOI

Corps d'emploi	2014		2015		2016	
	n	%	n	%	n	%
Personnel d'encadrement	1	2,6	1	3,0	1	3,0
Personnel professionnel	32	84,2	28	84,9	28	84,9
Technicienne ou technicien en administration	3	7,9	3	9,1	3	9,1
Photographe	2	5,3	1	3,0	1	3,0
Agente ou agent de secrétariat	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	38	100,0	33	100,0	33	100,0

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2014		2015		2016	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	3	7,9	1	3,0	0	0
35 ans et plus	35	92,1	32	97,0	33	100,0
Total	38	100,0	33	100,0	33	100,0

La clientèle

La clientèle comprend :

- les gestionnaires des collections d'État (musées d'État et BANQ);
- les institutions muséales soutenues au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications;
- les centres d'archives privées agréés;
- les organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans le domaine du patrimoine, les fabriques, les universités, etc.;
- les villes, les municipalités, les MRC;
- les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- les entreprises;
- les individus.

Les services

Le CCQ regroupe ses services selon les catégories suivantes :

- l'expertise;
- la restauration;
- le rôle-conseil;
- la formation.

La politique de service

Services financés

Le CCQ a établi un système de quotas qui assure un partage de services financés par le Ministère entre les musées d'État, BANQ, les directions du Ministère, les institutions muséales soutenues au fonctionnement et les centres d'archives privées agréés. Le nombre d'heures de quotas dispensées par le CCQ peut fluctuer d'une année à l'autre. Il tient compte des ressources disponibles et des besoins des clientèles selon leurs planifications internes. Les heures de services de restauration et d'expertise comprises dans les quotas de services financés par le Ministère sont attribuées aux trois premiers groupes composant sa clientèle mentionnés précédemment.

Le Comité de conservation des biens mobiliers du Conseil du patrimoine culturel du Québec fournit des avis à la direction du CCQ quant à la pertinence, pour le Ministère, de financer les interventions sollicitées par les institutions muséales soutenues au fonctionnement.

Services facturés

Le CCQ permet à trois catégories de clientèle de bénéficier de ses services spécialisés sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient.

Les tarifs horaires pour l'exercice 2015-2016 étaient de :

- 61 \$ pour les organismes à but non lucratif privés (organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.);
- 80 \$ pour les organismes publics (villes et municipalités, établissements publics d'enseignement, ministères et sociétés d'État, etc.);
- 117 \$ pour les entreprises à but lucratif et les individus.

Les résultats de l'année

Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

La reddition de comptes s'appuie sur les indicateurs de performance contenus dans la Convention de performance et d'imputabilité du CCQ, signée en novembre 2002, et traduits dans le Plan d'action 2015-2016 du CCQ.

Objectif A Maintenir les résultats en matière de production de services

ACTION 1 Maintenir une production globale conforme aux objectifs d'heures scientifiques financées par le Ministère et facturées aux clients

INDICATEUR 1.1

Avoir offert un total de 29 600 heures scientifiques, dont 16 600 financées par le Ministère et 13 000 facturées aux clients

En 2015-2016, l'objectif de production des heures scientifiques des services financés par le Ministère a été maintenu à un maximum de 16 600 heures. Le CCQ a atteint cet objectif.

L'objectif de production des heures scientifiques des services facturés en début d'année était d'un minimum de 13 000 heures. Le CCQ a dépassé cet objectif, puisque 14 692 heures de services ont été réalisées, ce qui représente un résultat de 113 %.

Pour ces deux types de services, l'objectif était de 29 600 heures et le CCQ en a réalisé 31 749.

HEURES SCIENTIFIQUES DE SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET CELLES DES SERVICES RÉALISÉS AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2015-2016

	Objectifs	Résultats		Résultats
		2015-2016		2014-2015
	h	h	%	h
Services financés par le Ministère	16 600	17 057	103	18 640
Services facturés	13 000	14 692	113	13 546
Total	29 600	31 749	107	32 186

RÉPARTITION DES HEURES SCIENTIFIQUES FINANCÉES PAR LE MINISTÈRE AU 31 MARS

Clientèle bénéficiant de quotas	Objectifs	Résultats					
		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	h	h	%	h	%	h	%
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	2 464	102,7	2 394	99,8	2 079	86,6
Musée de la civilisation	2 200	1 965	89,3	1 724	78,4	2 123	96,5
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 038	83,0	746	59,7	921	73,7
Institutions muséales soutenues au fonctionnement par le MCC	4 400	4 499	102,3	3 982	90,5	4 564	103,7
MCC	2 300	4 372	190,1	3 412	148,3	3 018	131,2
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	685	105,4	600	92,3	651	100,2
Centres d'archives privées agréés	450	50	11,1	0	0	0	0
OBNL (interventions mineures)	1 550	3 043	196,3	3 140	202,6	1 960	126,5
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	2 425	173,2	2 642	188,7	1 741	124,4
Total	16 600	20 541	123,7	18 640	112,3	17 057	102,8

ACTION 2 Consacrer une proportion élevée du temps disponible à la production de services professionnels

INDICATEUR 2.1

Avoir consacré un minimum de 70 % du temps disponible à la production d'heures scientifiques

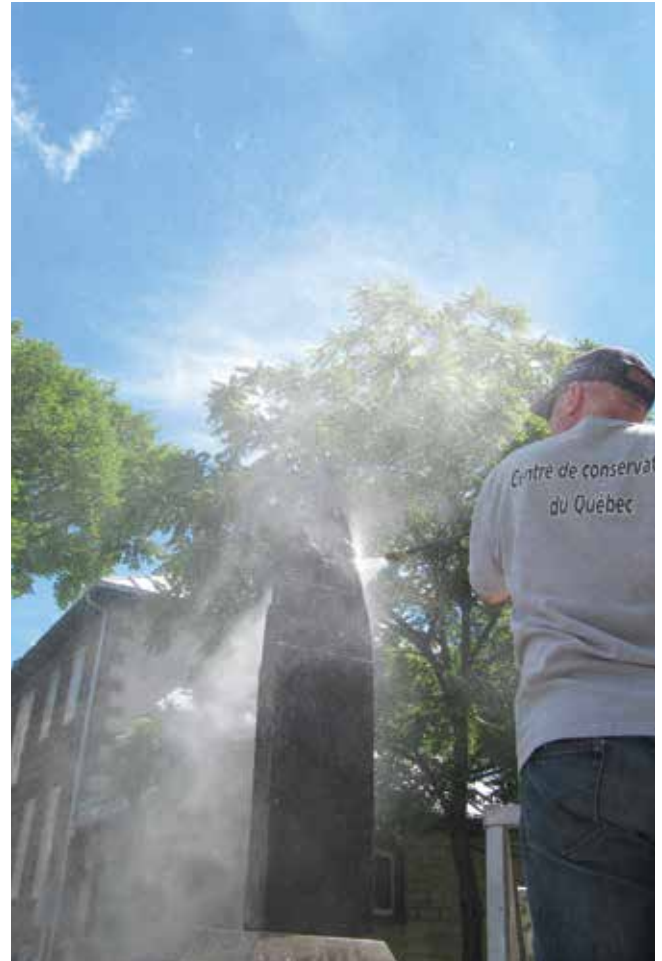
Au total, 35 164 heures scientifiques ont été produites sur un total de 45 569 heures travaillées, soit un pourcentage de 76,1 %.

NOMBRE D'HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES

	2014-2015	2015-2016
Heures scientifiques (services financés et facturés)	32 186	31 749
Autres heures scientifiques	4 521	3 415
Total	36 707	35 164
Heures travaillées	45 148	45 569
Pourcentage des heures scientifiques par rapport aux heures travaillées	81,3 ⁴⁷ %	77,2 %

AUTRES HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ

Type d'activité	Nombre d'heures réalisées		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Activités de perfectionnement	1 418	1 033	724
Visites du CCQ	630	527	376
Formation donnée	456	417	269
Articles publiés	909	1 159	374
Conférences et autres	496	454	747
Établissement de divers partenariats	1 065	931	925
Total	4 974	4 521	3 415



Nettoyage de l'œuvre *Hommage aux Baillairgé*, installée sur la Chaussée des Écossais, Ville de Québec — Photo : CCQ

47. Résultat révisé en 2015-2016.

Objectif B Contrôler la croissance du coût de revient des services produits

ACTION 3 Maintenir un coût de revient horaire total correspondant au tarif des services facturés aux entreprises publiques et privées à but lucratif et aux personnes à titre privé

INDICATEUR 3.1

Avoir réalisé un coût de revient horaire total pour les services financés et facturés de l'ordre de 117 \$

Le coût de revient horaire des services produits par le CCQ tient compte de toutes les dépenses, réelles ou probables, engagées lors de l'exercice 2015-2016 au moment de rédiger ce rapport, et du nombre d'heures réalisées pour la même période. Le coût de revient horaire réel total s'établit à 132,60 \$ en 2015-2016.

COÛT DE REVIENT HORAIRE

	Dépenses probables engagées pour dispenser les services	Nombre d'heures réalisées	Coût de revient horaire	
			Projeté	Probable
	\$	h	\$	\$
Services financés par le Ministère	2 637 116 ⁴⁸	17 057	145,46 ⁴⁹	154,77
Services facturés	1 572 819 ⁵⁰	14 692	77,92 ⁵¹	112,05
Total	4 209 935 ⁵²	31 749	115,80	132,60

Le dépassement par rapport à l'objectif de 117 \$ l'heure s'explique notamment par la poursuite de certains projets spéciaux démarrés dans le cadre du 35^e anniversaire du CCQ et qui ont été comptabilisés en tant que dépenses.



Restauration de l'œuvre *Intemporalité*, située au parc Cartier-Roberval, Ville de Québec
Photo : CCQ

48. 2 629 917 \$ (dépenses probables des services financés par le Ministère) + 7 199 \$ (dépenses assumées par le Ministère en fin d'exercice pour l'absorption d'un déficit de rémunération) = 2 637 116 \$.

49. Le coût de revient projeté des services financés par le Ministère (145,46 \$) correspond au budget projeté au début de l'exercice 2015-2016 (2 414 700 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (16 600 h).

50. 1 205 821 \$ (dépenses probables des services facturés) + 366 998 \$ (dépenses du Ministère puisqu'engagées pour des mandats confiés au CCQ par le Ministère) = 1 572 819 \$.

51. Le coût de revient projeté des services facturés (77,92 \$) correspond au budget projeté des services facturés (1 013 000 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (13 000 h).

52. Ce montant est différent du total des dépenses du tableau Évolution des dépenses des services financés par le Ministère et celles des services facturés puisqu'il inclut toutes les dépenses engagées par le CCQ, y compris celles qui ont été prises en charge par le Ministère pour l'exercice 2015-2016.

Objectif C Maintenir une qualité de service à la clientèle qui soit excellente

ACTION 4 Maintenir un taux très élevé de satisfaction des clients au regard des services de restauration, d'expertise et de formation fournis

INDICATEUR 4.1

Avoir maintenu un taux de satisfaction qualifié d'« excellent » ou de « très bon » supérieur à 95 % pour chacun des quatre aspects des services évalués

Selon les renseignements recueillis auprès des clients ayant rempli la fiche d'évaluation des services, la clientèle est très satisfaite des services rendus par le CCQ. Le seul aspect du service ayant obtenu un résultat inférieur ou égal à 95 % est celui relatif au respect des échéances.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE POUR LES SERVICES DE RESTAURATION EN 2015-2016

Aspects du service	Excellent	Très bon	Sous-total Excellent et Très bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
	%	%	%	%	%	%
Collaboration du personnel du CCQ	88	12	100	0	0	100
Respect de la proposition de traitement	87	13	100	0	0	100
Respect des échéances	74	16	90	8	2	100
Atteinte des objectifs du client	86	13	99	1	0	100

ACTION 5 Viser un délai de réponse aux plaintes conforme à la norme établie dans la Convention de performance et d'imputabilité de l'organisation

INDICATEUR 5.1

Avoir répondu aux plaintes au plus tard dix jours après leur réception

Aucune plainte écrite n'a été reçue au cours de l'exercice 2015-2016.

Bilan des dépenses pour l'exercice 2015-2016

En 2015-2016, la somme des dépenses probables des services financés par le Ministère et de celles des services facturés est de 3 835 738 \$⁵³. L'année précédente, la somme des dépenses réelles s'établissait à 4 288 131 \$.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS

	Dépenses réelles		Dépenses probables ⁵⁴
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
	\$	\$	\$
Services financés par le Ministère			
Traitements : permanents	1 220 962	1 381 136	1 353 830
occasionnels	209 644	146 446	8 670
Fonctionnement	387 878	206 139	204 228
Amortissement	41 503	40 286	37 612
Loyer SQI	715 260	710 115	711 345
Services nets fournis par le Ministère ⁵⁵	41 929	40 166	41 732
Avantages sociaux (part de l'employeur) ⁵⁶	286 121	305 516	272 500
Sous-total	2 903 297	2 829 804	2 629 917
Services facturés			
Traitements	665 645	579 677	439 910
Fonctionnement	349 049	762 715	677 929
Avantages sociaux (part de l'employeur) ⁵⁷	133 129	115 935	87 982
Sous-total	1 147 823	1 458 327	1 205 821
Total	4 051 120	4 288 131	3 835 738⁵⁸

53. Ce total exclut des dépenses de 374 197 \$ qui ont été prises en charge par le Ministère puisqu'elles ont été engagées pour des mandats confiés au CCQ par le Ministère.

54. Les dépenses probables présentées dans ce tableau sont les dépenses réelles engagées au cours de l'exercice et celles dont on pouvait prévoir qu'elles seraient imputées au même exercice financier au moment de la finalisation de ce rapport, le 27 avril 2016.

55. En 2015-2016, le CCQ a bénéficié de services administratifs du Ministère pour une valeur estimée à 62 403 \$. De cette somme, il faut soustraire une portion des services de gardiennage (68 904 \$) fournis par le CCQ au Laboratoire et réserves archéologiques du Québec, situé dans le même édifice (30 % de 68 904 \$ = 20 671 \$), d'où 62 403 \$ - 20 671 \$ = 41 732 \$.

56. Les avantages sociaux sont calculés sur une base de 20 % de la dépense des traitements. Ils ne sont cependant pas versés au CCQ et ne sont donc pas comptabilisés dans les crédits votés; ils sont endossés centralement par le gouvernement, mais présentés dans le tableau pour donner un portrait plus juste des dépenses liées au fonctionnement du CCQ.

57. Voir la note précédente.

58. Ce total exclut des dépenses de 374 197 \$, dont 7 199 \$ pour les services financés et 366 998 \$ pour les services facturés, qui ont été prises en charge par le Ministère puisqu'elles ont été engagées pour des mandats confiés au CCQ par le Ministère.



ANNEXE I

MISSION, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Conseil des arts et des lettres du Québec

Mission	Services / Activités
Soutenir dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.	Programmes de bourses et subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature.

Société de développement des entreprises culturelles

Mission	Services / Activités
Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles et contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.	- Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle. - Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles. - Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines. - Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à Place-Royale.

ORGANISME DE FORMATION

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Mission	Services / Activités
Administrer et exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.	- Formation artistique professionnelle offerte à travers un réseau de neuf établissements d'enseignement : deux en art dramatique (Montréal et Québec) et sept en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or). - Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques. - Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé.

ORGANISMES DE DIFFUSION

Société de la Place des Arts de Montréal

Mission	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	► Gestion et programmation de cinq salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places), le Théâtre Maisonneuve (1 441 places), le Théâtre Jean-Duceppe (747 places), la salle Claude-Léveillée (128 places) et la Cinquième Salle (413 places) ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. ► Établir la programmation artistique de la Maison symphonique de Montréal pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal. ► Lieu de résidence des organismes suivants : l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets Canadiens de Montréal et la compagnie de théâtre DUCEPPE.

Société du Grand Théâtre de Québec

Mission	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	► Gestion et programmation de deux salles de spectacle, soit la salle Louis-Fréchette (1 885 places) et la salle Octave-Crémazie (510 places). ► Lieu de résidence des organismes suivants : l'Orchestre symphonique de Québec, le Théâtre du Trident, l'Opéra de Québec et le Club musical de Québec.

Société de télédiffusion du Québec

Mission	Services / Activités
Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.	► Société publique de production et de diffusion, desservant plus de 92 % de la population à travers son réseau riche de dix-sept émetteurs, alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal. ► Programmation culturelle et éducative axée sur les émissions jeunesse, la connaissance, la découverte, la culture et la société. ► Reflet des réalités régionales et de la diversité de la société québécoise, notamment en culture, par la production de la fabriqueculturelle.tv, une plateforme culturelle panquébécoise dans le site Web, réalisée grâce aux dix bureaux régionaux de Télé-Québec et aux nombreux partenaires culturels, et par Télé-Québec en classe, une ressource technopédagogique complémentaire au programme d'éducation. ► Participation à TV5 Monde.

ORGANISMES DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mission	Services / Activités
Voir à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Agir en tant que bibliothèque centrale de la métropole montréalaise. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.	▶ Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque, à BAnQ Rosemont-La Petite Patrie et aux dix centres de BAnQ conservant des archives répartis sur le territoire du Québec : services généraux sur place et à distance (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.). Accès gratuit à des ressources numériques variées. ▶ Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emplois; nouveaux arrivants; milieu des affaires; personnes handicapées; généalogistes; bibliothèques. ▶ Programmes de soutien à la lecture et à la littérature, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires. ▶ Programmes d'aide financière s'adressant au secteur des archives. ▶ Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois.

Musée d'art contemporain de Montréal

Mission	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois ainsi qu'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▶ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▶ Diverses activités éducatives et culturelles. ▶ Programme d'expositions itinérantes. ▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée national des beaux-arts du Québec

Mission	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▶ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▶ Diverses activités éducatives et culturelles. ▶ Programme d'expositions itinérantes. ▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée de la civilisation

Mission	Services / Activités
Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de notre civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.	▶ Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'historique de chacune des constituantes du complexe muséal comprenant le Musée de la civilisation, le Musée de l'Amérique francophone, le Musée de la place Royale, la Maison historique Chevalier et le Centre national de conservation et d'étude des collections. ▶ Valorisation et diffusion au Québec et à l'international de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants), découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des événements et activités de partage de savoir sur la muséologie et la société.

ORGANISME DE RÉGULATION

Régie du cinéma

Mission	Services / Activités
Classer les films commercialisés au Québec et en contrôler la mise en marché.	► Classement des films. ► Information et sensibilisation du public quant au classement des films. ► Délivrance des permis de distribution et de ceux d'exploitation. ► Surveillance et contrôle du commerce de matériel vidéo. ► Surveillance de l'application des dispositions de la Loi sur le cinéma.

ORGANISME DE CONSULTATION

Conseil du patrimoine culturel du Québec

Mission	Services / Activités
Conseiller le ministre au regard de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les archives.	► Fait des recommandations et donne son avis au ministre sur toute question relative à la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel ainsi qu'aux archives visées par la Loi sur les archives. ► Réalise des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux par le gouvernement et sur toute question que le ministre lui adresse. ► Reçoit et entend les requêtes et les suggestions des individus et des groupes. ► Produit pour le ministre un état de situation quinquennal relatif à l'application par une municipalité locale des responsabilités qu'il lui a transférées. ► Fixe sur demande la juste valeur marchande d'un bien patrimonial acquis par donation par un musée national, un centre d'archives agréé ou une institution muséale reconnue.



ANNEXE II

LISTE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (AU 31 MARS 2016)

Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 1);
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 2).

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2)

- Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 1);
- Règlement sur le dépôt légal des films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 2).

Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1)

- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1);
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 2);
- Règlement sur les normes techniques (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 3);
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 4);
- Règlement sur le visa (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 6).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (RLRQ, chapitre C-51)

- Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (RLRQ, chapitre C-51, r. 4).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C-62.1)

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 1);
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 2);
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 3);

- Règlement sur l'agrément des libraires (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 4);
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 5).

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1)

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1, r. 1).

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (RLRQ, chapitre M-42)

Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44)

Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)

- Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 1);
- Règlement sur la recherche archéologique (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 2.1);
- Règlement sur le registre du patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 4).

Loi sur la programmation éducative (RLRQ, chapitre P-30.1)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (RLRQ, chapitre S-10.002)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (RLRQ, chapitre S-11.03)

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01, r. 1).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (RLRQ, chapitre S-14.01)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (RLRQ, chapitre S-32.1)



ANNEXE III

LISTE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2015-2016 (Y INCLUS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT)

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k\$
02	01	Aide au fonctionnement		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	11	4 727,4
		Institutions muséales	86	17 216,6
		Médias communautaires	160	4 692,0
		Organismes de formation – spécialisée	84	2 081,7
		Organismes de formation – supérieure	13	7 201,5
		Organismes de regroupement	26	4 085,7
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et de loisir culturel	10	970,1
		Radios autochtones	12	120,0
	01	Aide aux immobilisations		
		Service de dette	915	98 698,7
	01	Aide aux initiatives de partenariat		
		Entente spécifique régionale	4	120,0
		Entente ciblée en matière de culture ou de communications	112	7 742,2
		Entente de développement culturel	108	4 631,7
		Entente de service – projets mineurs	16	244,4
		Entente Villes et Villages d'art et de patrimoine	11	173,0
		Entente avec une nation autochtone	3	531,8
	01	Aide aux projets		
		Accueil	29	4 132,7
		Invitation à des diffuseurs et programmeurs hors Québec	33	314,8
		Projets culturels pour les Algonquins	8	50,0

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k\$
	01	Autres interventions		
		Bourses et prix	29	230,2
		Fonds d'initiatives culturelles	546	541,6
		Projets de coopération internationale	28	142,2
		Soutien au développement culturel et en communications	21	3 816,7
		Total du programme 02, élément 01	2 265	162 465,0
02	02	Musée national des beaux-arts de Québec	1	17 434,3
	02	Musée de la civilisation	1	27 046,6
	02	Musée d'art contemporain	1	9 505,2
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	15 964,2
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	15 342,9
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	6 083,6
	04	Société de développement des entreprises culturelles	1	67 169,5
	05	Société de télédiffusion du Québec	1	59 204,2
	06	Conseil des arts et des lettres du Québec	1	107 443,0
	07	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	72 996,0
	08	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	36 703,0
		Total du programme 02, éléments 02 à 08	11	434 892,5
		Total du programme 02	2 276	597 357,5

**SECRÉTARIAT À LA
POLITIQUE LINGUISTIQUE**

**Rapport
annuel
de gestion
2015-2016**

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat
à la politique linguistique

Coordination

France Mercier
Secrétariat à la politique linguistique

Supervision

Claude Pinault, sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique

Édition

Brigitte Ricard
Ministère de la Culture et des Communications

Révision linguistique

France Galarneau

Graphisme

Paquin design

Impression

Copiexpress

La publication est accessible dans le site Web
du Secrétariat à la politique linguistique : www.spl.gouv.qc.ca.

ISSN : 2369-4319 (PDF)

ISBN : 978-2-550-76227-0 (PDF)

Dépôt légal : 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2016

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant
100 % de fibres postconsommation.



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ



Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de gestion du Secrétariat à la politique linguistique pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016. Il vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Ce rapport annuel de gestion fait état de l'ensemble des actions et des projets menés par le Secrétariat au cours de l'exercice 2015-2016 conformément à son mandat. Cette reddition de comptes s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique 2012-2016 du Secrétariat à la politique linguistique, élaboré alors que ce dernier relevait du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Rappelons que, depuis avril 2014, le Secrétariat est revenu au sein du portefeuille ministériel de la Culture et des Communications.

Pour ce qui est des réalisations de 2015-2016, en marge des activités courantes, l'équipe du Secrétariat a été appelée à intervenir dans plusieurs dossiers. Pensons notamment aux travaux entourant le projet de modifications réglementaires visant l'affichage des marques de commerce, à la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016, à la mise en place, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, d'un réseau de mandataires de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, ainsi qu'au soutien à diverses activités de promotion et de valorisation de la langue. Comme à son habitude, le personnel du Secrétariat a contribué à l'avancement de ces dossiers avec cœur et engagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

*Le sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique,*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Pinault', with a stylized flourish at the end.

CLAUDE PINAULT

Québec, juillet 2016

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	5
RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE	6
1. LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	7
La mission.	7
La vision	7
La structure organisationnelle	7
2. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX	8
3. LES FAITS SAILLANTS	9
4. LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016	10
ANNEXE	14
Loi et règlements dont l'application relève du ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française (au 31 mars 2016)	14

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Pour nous appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la direction responsable de la vérification interne du ministère de la Culture et des Communications a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

*Le sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique,*



CLAUDE PINAULT

Québec, juillet 2016

RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Claude Pinault
Sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique

Monsieur le Sous-Ministre associé,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Secrétariat à la politique linguistique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Secrétariat.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Secrétariat. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

*La responsable de l'audit interne du ministère
de la Culture et des Communications,*



JULIE LÉVESQUE

Québec, juillet 2016



1. LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La mission

Créé en 1988 pour apporter son soutien au ou à la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique exerce, au sein de l'administration publique québécoise, une mission de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique du Québec.

À ce titre, le Secrétariat :

- conseille le ou la ministre responsable de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervient dans les dossiers qu'il ou elle lui confie;
- coordonne la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agit comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- soutient et met en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- participe à la consolidation de la politique linguistique et à sa mise en valeur au Québec et à l'étranger;
- veille à la cohérence et au suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique, et ce, en concertation avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française (OQLF), le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

La vision

Un secrétariat rassembleur, déterminé à mobiliser les différents acteurs de la société québécoise afin que les personnes de toutes origines et de partout au Québec puissent travailler et vivre en français.

La structure organisationnelle

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève depuis le 22 février 2016 de M. Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française.

**Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française**

Luc Fortin

**Sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique**

Claude Pinault

**Secrétariat à la politique linguistique
Directrice ou directeur**

Vacant

En 2015-2016, le Secrétariat à la politique linguistique comptait un effectif autorisé de 11 postes répartis entre Québec et Montréal.



2. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Le français, langue officielle du Québec, est une valeur fondamentale de la société québécoise. Le Québec, seule province canadienne où la majorité de la population est de langue maternelle française, s'est donc doté depuis plus de trente-cinq ans d'une politique linguistique afin de promouvoir l'utilisation du français comme langue commune de la vie publique, dans un environnement nord-américain et une économie mondiale de plus en plus intégrée où domine la langue anglaise.

Encore aujourd'hui, la situation du français au Québec fait face à de nombreux enjeux. Parmi ceux-ci, mentionnons les enjeux qui résultent des pressions de la mondialisation et de l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications. L'emploi prédominant de l'anglais dans ces contextes se fait sentir dans différents secteurs de la vie publique, notamment le travail, le commerce et les affaires, ainsi que dans le domaine de la recherche, et ce, plus particulièrement sur l'île de Montréal.

L'autre enjeu important à signaler est celui lié à l'évolution démographique de la population québécoise. En effet, l'avenir démographique du Québec, particulièrement dans la région de Montréal, dépend à long terme non seulement de l'attachement des francophones à leur langue, mais également de l'attrait exercé par le français auprès des personnes dont il n'est pas la langue maternelle, dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Cela revêt d'autant plus d'importance que, pour faire face au vieillissement de la population et à la faible natalité ainsi qu'à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada, l'immigration devient, parmi d'autres, un levier incontournable pour le développement du Québec, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Ces changements posent aussi des défis au regard de la maîtrise du français. Que ce soit dans le milieu scolaire ou dans les différentes sphères de la vie publique, l'évolution des besoins de communication conditionne les exigences de compétence et de qualité linguistiques.

Pour que la population du Québec, particulièrement les jeunes, soit en mesure de relever, en français, les défis actuels de la communication publique, il faut qu'elle puisse maîtriser cette langue. Conséquemment, il devient plus que jamais nécessaire que lui soient fournis des outils linguistiques et terminologiques adaptés et constamment mis à jour.

Enfin, le contexte québécois des dernières années a vu surgir de nouvelles préoccupations, notamment en matière de révision permanente des programmes. C'est ainsi que les ministères et les organismes de l'administration publique québécoise ont été amenés à revoir l'ensemble de leurs activités. Les organismes gouvernementaux qui ont pour mission le suivi de la situation linguistique au Québec ont également entrepris la réévaluation de leurs programmes d'aide financière afin de s'assurer qu'ils répondent toujours de manière efficace et efficiente à leurs missions premières.

En résumé, la complexité des dossiers linguistiques de même que le caractère transversal de la langue nécessitent plus que jamais une approche globale et intégrée. Cette réalité favorise très certainement une concertation et une complémentarité plus grandes encore entre les organismes concernés par les enjeux linguistiques.

3. LES FAITS SAILLANTS

Présence du français dans l'affichage des marques de commerce

Le 17 juin 2015, M^{me} Hélène David, alors ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, annonçait que le gouvernement proposerait des modifications au Règlement sur la langue du commerce et des affaires afin d'assurer une présence du français sur les façades des entreprises lorsqu'une marque de commerce dans une autre langue que le français y est affichée.

À cette fin, des travaux ont été menés par le Secrétariat à la politique linguistique afin, notamment, de collecter de l'information, d'évaluer différentes options réglementaires et, ultimement, de proposer des paramètres au soutien de l'élaboration de la nouvelle réglementation.

En outre, des consultations ont été effectuées par la sous-ministre de la Culture et des Communications auprès de certains ministères et organismes afin d'obtenir leurs commentaires sur les paramètres dégagés et ainsi, d'en mesurer plus adéquatement la pertinence.

Des consultations sur la base de ces paramètres ont aussi été conduites auprès d'une vingtaine d'entreprises et organisations par l'ancien adjoint parlementaire de la ministre, M. Luc Fortin. Au début 2016, ce dernier déposait un rapport à la ministre faisant état des commentaires entendus.

Une analyse d'impact réglementaire a également été réalisée afin d'évaluer les répercussions financières des modifications projetées sur les entreprises.

Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

La Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016 a pris fin le 31 mars 2016. Cette stratégie, qui visait à accroître la présence du français dans la sphère publique, notamment dans les milieux de travail, a permis, entre autres, le développement d'une formule d'accompagnement des entreprises dans une démarche de francisation volontaire. Au 31 mars 2016, le nombre d'entreprises de moins de 50 employés ayant reçu une attestation de conformité à la Charte de la langue française s'élevait à 960, soit 589 de plus qu'en 2012-2013.

Une proposition de renouvellement de la stratégie pour la période 2016-2021 est en cours d'élaboration, avec le concours des partenaires et la collaboration spéciale de M. Conrad Ouellon, mandaté par la ministre David en novembre 2015 pour travailler à la définition des orientations et des principaux moyens d'action.

Des rencontres ont eu lieu au cours de l'hiver avec un bon nombre de partenaires pour obtenir leurs commentaires concernant les nouvelles orientations privilégiées, lesquelles se déclineront sous l'angle de la promotion et de la valorisation du français, de la fierté et d'un attachement profond à la langue française.

Mise en place d'un réseau de répondants ministériels

En collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), un réseau de mandataires responsables de l'application de la Charte de la langue française et de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration a été constitué dans les ministères et les organismes gouvernementaux.

En outre, les mandataires ont été sondés afin de connaître leurs besoins en matière de soutien. La majorité d'entre eux a fait valoir l'importance de mettre en place une plateforme électronique d'échanges.

C'est pour répondre à ce vœu que l'OQLF a conçu l'Infolettre du réseau des mandataires. La première infolettre a été transmise à l'ensemble du réseau le 16 mars 2016. Le Secrétariat a participé aux travaux de démarrage du projet afin d'en guider les objectifs et le contenu.

Promotion de la langue française

Le Secrétariat appuie financièrement chaque année des activités de promotion de la langue française, notamment par l'entremise du programme Promotion du français lors d'activités culturelles (PFAC). En 2015-2016, dans le cadre du PFAC, il a soutenu 24 projets menés par des organismes qui font la promotion du français. Les projets proviennent de secteurs culturels variés, tels les arts de la scène, le conte, la lecture, l'écriture, et joignent des publics diversifiés, comprenant notamment des jeunes, des familles, des nouveaux arrivants en cours de francisation, de dix régions différentes.

Le 17 mars 2016, le Gouvernement du Québec annonçait l'injection d'une somme de 3 millions de dollars afin de soutenir les actions de promotion et de valorisation de la langue française. Cette somme, qui vient en appui aux programmes existants, servira à promouvoir le français tant dans les milieux de travail et les commerces, principalement dans la région de Montréal, que dans l'espace public.



4. LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016¹

ENJEU

LA COHÉSION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ
QUÉBÉCOISE AUTOUR DU FRANÇAIS,
LANGUE COMMUNE

ORIENTATION

Coordonner l'action gouvernementale afin de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires

AXE – Politique linguistique québécoise, en incluant la Charte de la langue française

OBJECTIF 1

Élaborer diverses stratégies, notamment législatives, réglementaires et d'accompagnement, visant le renforcement du français dans l'espace public

INDICATEUR 1.1

Accroissement du partenariat stratégique avec des organisations patronales, syndicales et associatives

CIBLE ANNUELLE ► CIBLE ATTEINTE

Deux nouveaux partenariats

CIBLE 2016-2017

Mettre en place une structure de concertation visant à assurer la pleine participation des organismes partenaires

RÉSULTAT 2015-2016

Ajout de deux nouveaux partenaires

RÉSULTAT 2014-2015

Ajout de deux nouveaux partenaires

RÉSULTAT 2013-2014

Démarches partenariales en cours

ÉTAT D'AVANCEMENT² ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

Au cours de l'année 2015-2016, deux nouveaux partenaires se sont joints à la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal, soit l'Association Québec-France-Sherbrooke-Estrie et l'Université de Montréal. À l'occasion de la Francofête, l'Association Québec-France-Sherbrooke-Estrie a organisé Tourismots 2016, qui consiste en des activités de promotion ludiques et des jeux linguistiques. Pour sa part, l'Université de Montréal a réalisé des activités afin d'affirmer son caractère francophone et de faire rayonner la langue française dans ses murs.

ACTION SOUTENUE

Le renforcement du français dans l'espace public s'est manifesté de plusieurs autres façons et avec divers partenaires.

Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

La Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016 a pris fin le 31 mars 2016. Au cours de l'année écoulée, plusieurs partenaires ont poursuivi l'accompagnement des petites entreprises dans une démarche de francisation volontaire. Un grand nombre d'activités de promotion de la langue française dans les milieux de travail et auprès des futurs travailleurs ont également été menées. Aussi, des travaux ont été entrepris en vue de renouveler et de poursuivre cette stratégie, qui vise à accroître l'utilisation du français dans la sphère publique, notamment dans les milieux de travail, l'objectif étant que les citoyens et les citoyennes du Québec choisissent volontairement et fièrement le français dans leurs échanges publics.

1. La reddition de comptes du Secrétariat à la politique linguistique s'appuie sur l'orientation et les objectifs inscrits à l'enjeu 4 du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

2. Appréciation de l'état d'avancement à l'égard de l'atteinte de la cible.

Programme Promotion du français lors d'activités culturelles

Le programme Promotion du français lors d'activités culturelles 2015-2016 a été lancé le 25 novembre 2015. Pour une septième année consécutive, ce programme a soutenu des projets qui mettent un accent particulier sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles qui visent à sensibiliser le public.

En 2015-2016, le Secrétariat a reçu 42 demandes de subventions provenant de 12 régions. Vingt-quatre projets ont obtenu une aide financière, parmi lesquels ceux présentés par le Tremplin 16-30 de Sherbrooke, par Lis avec moi, de Laval, et par la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu. L'enveloppe globale consacrée au programme s'établissait à 350 000 \$ pour l'année 2015-2016.

Programme Parlez-moi d'une langue!

Soutenu depuis 1997, le programme Parlez-moi d'une langue!, mis en place par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, a permis à des écrivaines et des écrivains, des journalistes et des spécialistes de la communication de transmettre leur passion pour la langue française à des étudiantes et des étudiants des établissements d'enseignement supérieur.

Pour l'année 2015-2016, le programme disposait d'une enveloppe de 120 000 \$. Au 31 mars 2016, ce sont 198 rencontres qui ont été tenues dans les établissements collégiaux et universitaires. Près de 131 conférencières et conférenciers ont visité 64 départements d'établissements collégiaux, dans 15 régions du Québec, et 13 départements d'enseignement universitaire, dans 5 régions.

Promotion de la langue française

En 2015-2016, le Secrétariat a soutenu 7 projets pour faire la promotion de la langue française. Il a notamment appuyé la tenue du Concours de vulgarisation de la recherche, de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), la Démarche des tables sectorielles en francisation ainsi que le Programme de francisation en entreprise. La somme allouée à ces projets s'élève à 292 200 \$.

Prix Georges-Émile-Lapalme

Le Secrétariat a collaboré à l'attribution du prix Georges-Émile-Lapalme, la distinction la plus prestigieuse accordée par le Gouvernement du Québec pour la promotion et le rayonnement de la langue française. En 2015, le prix Georges-Émile-Lapalme a été décerné à M^{me} Gisèle Lamoureux, en raison de sa contribution à l'enrichissement et à la vitalité de la langue française, de l'influence de ses réalisations et de la continuité de son engagement.

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Le site Web du Secrétariat (www.spl.gouv.qc.ca) constitue une importante source d'information sur la politique linguistique québécoise. En outre, le Secrétariat a transmis des publications, en version papier, en réponse à 18 demandes qui lui ont été faites par des organismes et des citoyens du Québec et de l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, le Secrétariat a été appelé à présenter les principaux éléments de la politique linguistique québécoise à l'occasion de la visite, au cours de l'été 2015, d'une assistante du député européen catalan qui démontrait un intérêt particulier pour le sujet.

INDICATEUR 1.2

Augmentation du nombre de petites entreprises³ ayant reçu une attestation de francisation volontaire dans le cadre de la poursuite de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

CIBLE 2015-2016 ► CIBLE ATTEINTE

15 % par rapport à l'année 2012-2013

RÉSULTAT 2015-2016

158,8 %

RÉSULTAT 2014-2015

99,2 %

RÉSULTAT 2013-2014

40,4 %

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

3. On entend par petite entreprise, une entreprise qui emploie moins de 50 personnes au Québec.

Résultats

La cible 2015-2016 a été atteinte, étant donné que le nombre d'attestations délivrées s'établit à 960 au 31 mars 2016, soit 589 de plus qu'en 2012-2013. Cela représente une augmentation de 158,8 % par rapport à l'année de référence alors que la cible avait été fixée à 15 %.

La stratégie est en voie de renouvellement. Les indicateurs seront également revus dans le prochain plan stratégique.

NOMBRE CUMULATIF DE PETITES ENTREPRISES AYANT OBTENU UNE ATTESTATION DE FRANCISATION VOLONTAIRE AU 31 MARS

Année	Nombre	Variation ⁴
2012-2013	371	...5
2013-2014	521	40,4 %
2014-2015	741 ⁶	99,7 %
2015-2016	960	158,8 %

OBJECTIF 2

S'assurer de la cohérence des actions des ministères et des organismes en matière de langue française

INDICATEUR 2.1

Mise en place, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, d'un réseau de répondants ministériels

CIBLE 2015-2016⁷ ► CIBLE ATTEINTE

Avoir développé un projet de réseautage

CIBLE 2016-2017

Mettre sur pied une table de concertation ministérielle (niveau sous-ministre) dans le but d'assurer une action concertée en faveur du français de tout l'appareil gouvernemental

RÉSULTAT 2015-2016

Collaborer au développement d'un projet de réseautage

RÉSULTAT 2014-2015

Première rencontre d'un réseau de répondants ministériels tenue avec un taux de participation de 45 %

RÉSULTAT 2013-2014

État de situation de la mise à jour des politiques linguistiques gouvernementales dans les ministères et organismes (MO) élaboré

Une tournée des MO entreprise par la ministre

Mise en place d'une collaboration avec l'OQLF afin de constituer un réseau de répondants

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultat

Afin de satisfaire à la demande des répondants du réseau des mandataires, une plateforme électronique d'échanges a été mise en place. L'OQLF a conçu l'Infolettre du réseau des mandataires. La première infolettre a été transmise à l'ensemble du réseau le 16 mars 2016. En 2015-2016, le Secrétariat a participé aux travaux de démarrage du projet afin d'en guider les objectifs et le contenu.

ACTION SOUTENUE

Comme par les années passées, le Secrétariat à la politique linguistique a veillé à la cohérence des actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique. Régulièrement consulté par les ministères et les organismes qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise, le Secrétariat a répondu à 9 demandes de cet ordre en 2015-2016. Il a aussi rédigé 3 avis, à la demande de divers comités ministériels, sur des mesures projetées pouvant avoir des effets sur la politique linguistique québécoise.

INDICATEUR 2.2

Implantation d'un mécanisme de reddition de comptes de l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

CIBLE 2015-2016 ► CIBLE ATTEINTE

Première reddition de comptes réalisée

CIBLE 2016-2017

Rappel de l'importance de rendre compte de l'application de la politique institutionnelle dans la production du rapport annuel de gestion lors des rencontres de la nouvelle table de concertation ministérielle

RÉSULTAT 2015-2016

Reddition de comptes réalisée

Analyse des rapports annuels de gestion 2014-2015 de 117 ministères et organismes

RÉSULTAT 2014-2015

Analyse des rapports annuels de gestion 2013-2014 de 56 ministères et organismes

RÉSULTAT 2013-2014

Plan de travail adopté

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

4. La variation est calculée par rapport à l'année de référence 2012-2013.
5. N'ayant pas lieu de figurer.
6. Le nombre cumulé d'attestations, au 31 mars 2015, a été corrigé pour passer de 739 à 741, considérant les renseignements récents obtenus à cet égard. La variation a également été revue en conséquence; elle est passée de 99,2 % à 99,7 %.

7. Compte tenu des résultats du sondage mené à l'hiver 2015 et des commentaires émis lors des premières séances, les rencontres en personne seront remplacées par un autre moyen de réseautage.

Résultat

Depuis 2013, les responsables de la reddition de comptes des ministères et organismes sont tenus de faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle au moment du dépôt de leur rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale.

L'analyse des rapports annuels de gestion 2014-2015 de 117 ministères et organismes par l'OQLF a montré que très peu de ministères et organismes, soit 28 seulement, ont eu recours à au moins un des trois tableaux inclus dans le Guide sur le rapport annuel de gestion que le Secrétariat du Conseil du trésor a fait parvenir à l'ensemble des ministères et organismes. Si la forme proposée, celle de tableaux, était très peu utilisée, le contenu demandé, pour sa part, se trouvait plus souvent dans les rapports annuels, mais rarement de façon complète. En fait, seules les organisations ayant eu recours aux tableaux proposés ont fourni l'ensemble de l'information.

Afin que l'OQLF puisse s'acquitter de sa responsabilité de faire état de l'application de la politique linguistique gouvernementale dans l'Administration, une sensibilisation accrue sera nécessaire auprès des mandataires et des responsables de la reddition de comptes pour que les tableaux fournis soient utilisés. À cette fin, en octobre dernier, la sous-ministre de la Culture et des Communications a rappelé à ses collègues sous-ministres l'importance de la politique linguistique gouvernementale ainsi que l'obligation d'adopter une politique linguistique dans leur organisation et d'en rendre compte.



ANNEXE

LOI ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE (AU 31 MARS 2016)

Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11);

Règlement sur l'affichage de l'Administration
(RLRQ, chapitre C-11, r. 1);

Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte
de la langue française aux anglophones du Nouveau-
Brunswick (RLRQ, chapitre C-11, r. 2);

Règlement sur les critères et la pondération applicables pour
la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un
établissement privé non agréé aux fins de subventions
(RLRQ, chapitre C-11, r. 2.1);

Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la
définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges
pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec
l'Office (RLRQ, chapitre C-11, r. 3);

Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance
de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres
professionnels et sur certains équivalents à ces attestations
(RLRQ, chapitre C-11, r. 4);

Règlement concernant la demande de recevoir
l'enseignement en anglais (RLRQ, chapitre C-11, r. 5);

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa
de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut
être accordée aux enfants présentant des difficultés graves
d'apprentissage (RLRQ, chapitre C-11, r. 6);

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa
de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut
être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon
temporaire (RLRQ, chapitre C-11, r. 7);

Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui
résident ou ont résidé dans une réserve indienne
(RLRQ, chapitre C-11, r. 8);

Règlement sur la langue du commerce et des affaires
(RLRQ, chapitre C-11, r. 9);

Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger
à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue
française (RLRQ, chapitre C-11, r. 10);

Règlement précisant la portée de l'expression « de façon
nettement prédominante » pour l'application de la Charte
de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 11);

Règlement précisant la portée des termes et des expressions
utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et
facilitant sa mise en œuvre (RLRQ, chapitre C-11, r. 12).

